Nations Unies S/2025/239

Conseil de sécurité

Distr. générale
17 avril 2025

Original : français

Lettre datée du 14 avril 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité agissant en qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, et conformément au paragraphe 2 de la résolution 2725 (2024), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005).

Le rapport a été transmis le 23 décembre 2024 au Comité, qui l'a examiné le 9 avril 2025.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Conseil de sécurité
agissant en qualité de Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par
la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
(*Signé*) Jérôme **Bonnafont**

24-24247 (F) 240425 250425

Merci de recycler

Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan

Résumé

En 2024, les Forces d'appui rapide ont conservé leur mainmise sur la majorité du Darfour, appliquant à une stratégie à multiples facettes pour consolider leur pouvoir. Ainsi, elles ont mené des attaques ciblées contre les personnes déplacées, commis des actes généralisés de violence sexuelle liée aux conflits, suscité la violence entre les populations pour le contrôle de territoires historiquement contestés et détenu des personnes soupçonnées de sympathie avec les Forces armées soudanaises. Pendant ce temps, celles-ci, retranchées dans des bastions isolés, comme El-Fasher, ont eu recours à des frappes aériennes aveugles et généralisées et à des alliances avec des forces conjointes et des milices nouvellement recrutées pour lancer des offensives terrestres dans des zones stratégiques.

L'épicentre du conflit se trouvait à El-Fasher. Ce sont les Forces armées soudanaises qui ont commencé en faisant des bombardements aériens contre les quartiers de la ville contrôlés par les Forces d'appui rapide, illustrant l'effondrement d'un accord de cessez-le-feu qui, depuis 2023, avait divisé El-Fasher entre les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les mouvements armés du Darfour. Des combats au sol ont suivi alors que les Forces armées soudanaises nouaient des alliances avec des commandants clés de groupes du Darfour, ce qui a facilité la mise en place d'une force conjointe alliée, qui a pris le contrôle de zones critiques, y compris de la zone tampon. Les Forces d'appui rapide ont utilisé les mêmes tactiques qu'elles avaient utilisées à Nyala, Zalingei et Geneina, avançant dans le centre-ville à la faveur de combats prolongés et d'assauts coordonnés.

C'est la population civile qui a payé le prix fort du conflit : plus de 470 000 personnes se sont retrouvées en situation de déplacement dans la seule ville d'El-Fasher et de nombreuses autres ont été victimes d'arrestations arbitraires, de violences sexuelles et d'assassinats ciblés. La crise humanitaire a été aggravée par le blocage de l'aide, les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide utilisant les formalités bureaucratiques et les points de contrôle pour contrôler les ressources. Les civils dans les territoires contrôlés par les Forces d'appui rapide ont fait face à de graves pénuries alimentaires et à une violence endémique, tandis que les frappes aériennes aveugles des Forces armées soudanaises ont détruit les infrastructures critiques, les populations urbaines se retrouvant piégées et vulnérables.

Les Forces d'appui rapide sont passées par des réseaux logistiques pour appuyer leurs campagnes, tirant parti de connexions régionales et internationales. Elles ont pu contrer la supériorité aérienne des Forces armées soudanaises grâce à leurs armes sophistiquées et à leurs chaînes d'approvisionnement décentralisées. Leurs opérations ont été financées par des activités économiques illicites, comme le pillage de ressources telles que la gomme arabique et l'or.

Les ramifications du conflit du Darfour ont dépassé les frontières du Soudan, déstabilisant des pays voisins comme la Libye, le Soudan du Sud et le Tchad. Le recrutement transfrontalier et la mobilisation des populations de part et d'autre des frontières ont alimenté l'insécurité dans la région. Les activités de médiation internationale, entravées par des intérêts divergents et des positions figées, n'ont pas permis de s'attaquer aux causes profondes du conflit ni de trouver une voie de règlement viable.

Table des matières

Page

I. Introduction . . . 5

II. Dynamique des conflits . . . 5

A. Fractionnement et prolifération des acteurs armés et leurs stratégies de guerre . . . 5

B. Recrutement fondé sur l'appartenance ethnique . . . 7

III. El-Fasher . . . 8

A. Lever le voile sur le conflit . . . 9

B. Violations du droit international humanitaire par les belligérants (El-Fasher) . . . 11

C. Structure de commandement et de contrôle des parties belligérantes . . . 16

D. Utilisation de drones dans la guerre d'El-Fasher . . . 17

IV. Violence dans les territoires contrôlés par les Forces d'appui rapide au Darfour . . . 18

A. Attaques généralisées et ciblées contre les personnes déplacées dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide . . . 18

B. Massives violences sexuelles liées aux conflits dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide . . . 18

C. Violence à Oum Kaddada et Toueïcha (Darfour septentrional) . . . 19

V. Attaques aériennes généralisées et aveugles des Forces armées soudanaises dans tout le Darfour . . . 20

VI. Blocage de l'aide humanitaire par les belligérants . . . 22

VII. Impact du conflit sur la sécurité et la stabilité régionales . . . 23

A. Tchad . . . 23

B. Libye . . . 24

C. République centrafricaine . . . 25

D. Soudan du Sud . . . 26

VIII. Impact du conflit au Darfour sur les relations bilatérales . . . 27

A. Libye . . . 27

B. Tchad . . . 27

C. Soudan du Sud . . . 28

IX. Initiatives de médiation . . . 28

A. Union africaine et Autorité intergouvernementale pour le développement . . . 28

B. Pourparlers de Genève . . . 29

X. Financement des groupes armés . . . 30

A. Contrebande de gomme arabique (ALS-MM et Forces d'appui rapide) . . . 30

B. Extraction d'or (ALS-AW et Forces d'appui rapide) . . . 32

C. Véhicules tout-terrain . . . 32

XI. Fourniture et circulation d’armes au Darfour 32
A. Appui externe aux Forces d’appui rapide 33
B. Logistique des Forces d’appui rapide 33
C. Pont aérien de Nyala : chaîne d’approvisionnement parallèle 34
D. Interceptions dans le cadre de la campagne contre les opérations de logistique des Forces d’appui rapide 35
E. Largages aériens pour les Forces armées soudanaises 36
F. Prolifération des marchés noirs d’armes au Darfour 36
XII. Recommandations 37
Annexes 38

I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 2725 (2024), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts sur le Soudan de « lui présenter, après concertation avec le Comité et au plus tard le 13 janvier 2025, un rapport final comportant ses conclusions et recommandations ». On trouvera les conclusions du Groupe d'experts dans le présent rapport.

2. Le Groupe d'experts s'est rendu à Port-Soudan en novembre 2024. Il s'est entretenu avec des membres des mouvements armés du Darfour signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, avec le général Ibrahim Gabir, membre du Conseil souverain de transition, avec des membres du Service de renseignement général, de la Commission d'aide humanitaire, du Service de renseignement militaire, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de l'intérieur, du Mécanisme national de coordination[1], de la Commission pour la paix et de l'Unité de lutte contre la violence à l'égard des enfants et des femmes. Le Groupe d'experts tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement soudanais pour le soutien qu'il lui a apporté pendant la période considérée et pendant sa visite à Port-Soudan.

3. De plus, le Groupe d'experts a eu des entretiens, y compris par téléphone, avec plusieurs interlocuteurs, dont des membres du Gouvernement soudanais, des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide, des mouvements armés du Darfour, tant signataires que non signataires de l'Accord de Djouba, ou encore des représentants de la société civile, y compris des déplacés, des réfugiés, des victimes et des témoins oculaires des violences et des membres d'organisations de femmes et des populations locales. Il a également rencontré des représentants de fonds et programmes des Nations Unies et des milieux diplomatiques. Au cours de son mandat, le Groupe d'experts s'est rendu aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda. Malheureusement, malgré la correspondance et les échanges officiels qu'il a eus à New York avec la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Tchad n'a pas donné suite à sa demande de visiter les zones frontalières avec le Darfour.

4. Le Groupe d'experts a mené ses travaux en parfaite conformité avec les méthodes et meilleures pratiques recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997) (voir annexe 1).

II. Dynamique des conflits

A. Fractionnement et prolifération des acteurs armés et leurs stratégies de guerre

5. Le fractionnement et la prolifération des acteurs armés ainsi que le chevauchement des espaces militaires et civils ont influencé la dynamique de la violence, entraînant des déplacements massifs et des violations généralisées du droit international humanitaire.

1. Les Forces armées soudanaises et leurs forces conjointes alliées

6. En 2024, le conflit au Darfour se caractérisait par des stratégies militaires divergentes, les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les forces

[1] Mécanisme qui a facilité la visite du Groupe d'experts à Port-Soudan.

conjointes alliées des Forces armées soudanaises[2] luttant pour le contrôle de la région et pour consolider leur mainmise. Les Forces armées soudanaises, dont la présence physique était limitée essentiellement à un petit contingent stationné à El-Fasher, comptaient beaucoup sur des forces conjointes et des milices alliées pour mener les opérations au sol (voir sect. III plus bas). Ces forces et ces milices ainsi que les combattants des Forces d'appui rapide sont devenus les principaux protagonistes sur le terrain, s'affrontant directement pour des territoires contestés comme El-Fasher (Darfour septentrional). La stratégie militaire des Forces armées soudanaises consistait essentiellement à mener des survols militaires offensifs et des frappes aériennes généralisées et indiscriminées sur les territoires contrôlés par les Forces d'appui rapide et sur les zones contestées, ce qui est interdit au paragraphe 6 de la résolution 1591 (2005), viole le droit international humanitaire et constitue des crimes de guerre (voir sect. V plus bas).

2. Forces d'appui rapide

7. Dans les territoires qu'elles contrôlent, soit la majeure partie du Darfour, la stratégie des Forces d'appui rapide a été de semer la terreur et de consolider leur contrôle. Elles ont ainsi mené des attaques ciblées contre des personnes déplacées, suscité la violence pour le contrôle de zones historiquement contestées, commis des actes de violences sexuelles liées aux conflits et arrêté et détenu systématiquement les personnes soupçonnées de sympathie avec les Forces armées soudanaises. Ces opérations leur ont permis de renforcer leur mainmise ou ont habilité les milices alliées à agir en leur nom, renforçant ainsi leur contrôle sur la région.

3. Groupes armés du Darfour

8. En 2024, les mouvements armés du Darfour étaient encore plus divisés (voir S/2024/65, par. 7 à 12). Les changements d'allégeance ont créé de nouvelles dynamiques sur le terrain, les groupes ne s'entendant pas sur les stratégies politiques et militaires. Si certains chefs militaires ont choisi de coopérer avec les Forces armées soudanaises, d'autres ont préféré conserver leur indépendance, accentuant ainsi les divisions. Comme il est indiqué plus bas, plusieurs commandants basés à El-Fasher ont fait allégeance aux Forces armées soudanaises, violant ainsi les termes d'un cessez-le-feu local et entraînant une escalade des opérations militaires dans la ville (voir par. 20)[3].

Tableau 1
Chefs et commandants des groupes alliés et non alliés aux Forces armées soudanaises

Groupe	*Chef politique*	*Principal commandant au Darfour*
Alliance avec les Forces armées soudanaises		
Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM)	Minni Minawi	Juma Haggar

[2] Une force comprenait des membres de plusieurs groupes signataires de l'Accord de Djouba, comme l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM), le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) de Gibril Ibrahim, le Mouvement/Armée de libération du Soudan-Conseil de transition d'Osman Abdul Jabar (M-ALS-CT/faction Osman Abdul Jabar) et le Rassemblement des forces de libération du Soudan d'Abdallah Janna (faction Janna). Voir par. 30 et S/2024/65.

[3] Juma Haggar (MLS-MM), Abdallah Janna (GSLF-faction Janna), Osman Abdul Jabar (ALS-CT-faction Osman Abdul Jabar) et Tijani Duhaib (MJE).

Groupe	*Chef politique*	*Principal commandant au Darfour*
Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)	Gibril Ibrahim	Tijani Duhaib
Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF)/ faction Janna	Abdallah Janna	Aboud Adam Khater
Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (ALS-CT)/ faction Osman Abdul Jabar	Salah Adam Tor « Rasas »	Osman Abdul Jabar Osman
Forces indépendantes		
ALS-CT	Al-Hadi Idris	Saleh Osman, connu sous le nom de Jabal Si
GSLF	Al-Tahir Hajar	Ahmed Abu Tonga et Abdulrahim Yagoup
JEM-faction Sandal	Suleiman Sandal	Mohamed Bushara Yahya « Disco »
Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW)	Abdul Wahid	Yusif Ahmed Yusif « Karjakola »

B. Recrutement fondé sur l'appartenance ethnique

9. Les parties belligérantes ont continué de mener de larges campagnes de recrutement fondé sur l'appartenance ethnique. Elles ont continué de s'appuyer sur des milices armées locales, qu'elles ont mobilisées, aidées sur le plan logistique et utilisées comme forces auxiliaires (voir S/2024/65, par. 19).

1. Forces conjointes alliées des Forces armées soudanaises[4]

10. En mai, les forces conjointes alliées des Forces armées soudanaises ont intensifié leurs campagnes de recrutement au Darfour septentrional afin de consolider leur contrôle sur El-Fasher et les itinéraires logistiques stratégiques. À la suite des événements qui ont eu lieu le 11 mai à El-Fasher, les Zaghawa ont organisé une conférence le 15 mai à Um Haras, village proche de la frontière avec le Tchad et centre administratif de Dar Zaghawa (le territoire des Zaghawa). À l'issue de la conférence, la décision a été prise de mobiliser les Zaghawa pour contrer les Forces d'appui rapide. Cette mobilisation s'est déroulée en deux phases : le recrutement de miliciens, puis leur intégration dans les forces conjointes alliées.

11. Le recrutement a été coordonné principalement par le Conseil des Zaghawa, créé en 2005 et composé de plus de 45 chefs Zaghawa à travers le Soudan. Cet organe a joué un rôle crucial dans l'organisation de la mobilisation, assurant une large participation de la communauté. Les Zaghawa étaient mus par leur opposition de longue date aux Forces d'appui rapide, qui représentaient une menace existentielle pour leur bastion territorial au Darfour septentrional ; sans oublier que cette communauté comptait des personnalités de premier plan, telles que Minni Minawi et Gibril Ibrahim. De vastes campagnes de recrutement ont eu lieu dans tout le Darfour septentrional, en particulier dans les localités de Kourni et d'Oum Barrou, où se

[4] La présente section repose sur des entretiens avec 30 interlocuteurs, dont des responsables locaux et les groupes armés concernés, mai-novembre 2024.

trouvaient les deux principaux camps d'entraînement de l'ALS-MM et du MJE (voir S/2022/48, par. 58).

12. En octobre et novembre, d'éminents chefs politiques, militaires et locaux Zaghawa se sont rendus à Port-Soudan. Au cours de ces visites, ils se sont entretenus avec les Forces armées soudanaises et leurs forces alliées afin de renforcer la coopération militaire. Ces entretiens ont débouché sur la décision de développer les campagnes de recrutement.

13. Ces campagnes de recrutement, s'appuyant sur cette alliance, ont été déterminantes pour le maintien des capacités opérationnelles des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises dans des localités clés, comme à El-Fasher (voir sect. III). Les Forces armées soudanaises ont vu ainsi l'importance stratégique d'inclure dans leur campagne militaire générale des populations non arabes du Darfour, telles que les Zaghawa, comme ça a été le cas avec d'autres communautés, les Four et les Massalit par exemple (voir S/2024/65, par. 19 à 27).

2. Forces d'appui rapide

14. Conformément à leur stratégie de recrutement de 2023 (voir S/2024/65, par. 28 à 30), les Forces d'appui rapide ont continué d'exploiter le sentiment d'identité commune arabe des populations arabes du Darfour. Elles ont pu ainsi maintenir l'unité entre des groupes historiquement rivaux, tels que les Mahamid et les Mahariya, qui ont continué de jouer un rôle déterminant dans le renforcement de leurs effectifs[5]. Les chefs des Forces d'appui rapide ont maintenu une coordination étroite avec les administrations locales et les chefs locaux, en particulier dans le Darfour central, le Darfour méridional et le Darfour occidental, où le recrutement reposait sur des critères ethniques[6]. Les campagnes de recrutement les plus importantes ont eu lieu au Darfour septentrional, en particulier à Kouma, Basri, Saraf Omra, Koutoum et Kabkabiya[7].

15. Fin novembre, des médias ont signalé la présence de mercenaires colombiens au Darfour, qui auraient été engagés par une société de sécurité privée pour aider les Forces d'appui rapide[8]. Le 28 novembre, le Ministère colombien des affaires étrangères a reconnu la présence de mercenaires colombiens au Darfour et annoncé la création d'un groupe spécial d'intervention immédiate chargé d'assurer le retour en toute sécurité des ressortissants colombiens[9]. Selon les informations recueillies par le Groupe d'experts, ces allégations étaient crédibles[10]. Le Gouvernement colombien a présenté des excuses officielles au Gouvernement soudanais pour la participation de ses ressortissants au conflit du Darfour (voir annexe 2).

III. El-Fasher

16. En 2024, des combats ont eu lieu dans des localités militaires stratégiques (voir sect. XI.B et annexe 5), El-Fasher s'imposant comme l'épicentre du conflit au Darfour. Capitale administrative du Darfour septentrional et seule localité de la région comptant avec la présence des Forces armées soudanaises, El-Fasher a été un lieu clé

[5] Entretiens avec des membres des Forces d'appui rapide, mai-novembre 2024.
[6] Entretiens avec des membres des différentes communautés arabes, des chefs locaux et des membres des Forces d'appui rapide, mai-novembre 2024.
[7] Entretiens avec d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW, de l'ALS-MM et des membres de la communauté Zaghawa de l'est du Tchad et du Darfour septentrional à Kampala, Entebbe, Addis-Abeba et par téléphone, août-novembre 2024.
[8] Voir https://x.com/saeneen/status/1859637477398446086?s=48.
[9] https://x.com/cancilleriacol/status/1862285076219752617?s=48.
[10] Entretiens avec des sources confidentielles, novembre 2024.

dans la lutte pour le contrôle du territoire. Une guerre urbaine intense s'en est suivie, caractérisée par des bombardements d'artillerie lourde, des combats au sol entre les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide dans des quartiers densément peuplés, y compris dans des camps de personnes déplacées, et des frappes aériennes des Forces armées soudanaises.

A. Lever le voile sur le conflit

17. D'avril 2023 à janvier 2024, El-Fasher a connu une période de calme relatif à la suite d'un cessez-le-feu négocié par l'ancien Gouverneur du Darfour septentrional, Nimir Mohamed Abdulrahman. Cet accord de cessez-le-feu a divisé la ville entre les Forces armées soudanaises, les Forces d'appui rapide et les mouvements armés du Darfour. Les Forces d'appui rapide se sont vu attribuer la partie nord de la ville, une zone tampon centrale a été établie sous le contrôle d'une force conjointe des mouvements armés du Darfour pour protéger les civils, tandis que les Forces armées soudanaises prenaient le contrôle du quartier général de la 6e division d'infanterie dans le centre-ville (voir S/2024/65)[11].

18. Le cessez-le-feu a tenu jusqu'au début de l'année 2024, mais dès les premiers mois, le conflit a repris progressivement. Entre février et mars, après avoir perdu le contrôle d'une grande partie de l'État d'Al-Jazira, les Forces armées soudanaises ont réorienté leurs efforts vers El-Fasher, déployant des renforts venus de tout le Darfour pour consolider leurs positions. Ce changement de stratégie a donc entraîné une mobilisation parallèle des mouvements armés du Darfour, des milices et des Forces d'appui rapide, chacun s'efforçant de consolider ses positions (voir sect. II.A).

19. Parallèlement, les Forces armées soudanaises ont lancé une campagne de survols militaires et de frappes aériennes aveugles sur des quartiers densément peuplés du nord-est d'El-Fasher[12]. Elles ont ciblé des zones sous le contrôle des Forces d'appui rapide, qui avaient fortifié leur position dans le nord de la ville depuis la signature du cessez-le-feu. Puis les deux parties belligérantes ont poursuivi leur combat au sol, de manière sporadique, dans les quartiers est et nord[13]. Durant cette période, les mouvements armés du Darfour réunis en force conjointe sont restés neutres, se concentrant sur la protection des zones au centre et au sud de la ville.

20. À la mi-avril, la situation s'est aggravée, car les principaux commandants des forces interarmées sur le terrain, qui avaient refusé au départ de soutenir les Forces armées soudanaises, ont fini par céder (voir S/2024/65). Il y avait parmi eux Juma Haggar (MLS/MM), Abdallah Janna (GSLF-faction Janna), Osman Abdul Jabar (ALS-CT-faction Osman Abdul Jabar) et Tijani Duhaib (MJE-Gibril Ibrahim). Ils ont donc formé une force conjointe alliée des Forces armées soudanaises, rassemblée

[11] La force conjointe était composée d'éléments du MLS-MM, du Rassemblement des forces de libération du Soudan (GSLF), du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et du Mouvement/Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (M/ALS-CT). Cet arrangement comprenait également un accord concernant le passage par des itinéraires logistiques et des villes clés, comme Mellit (située à 70 km au nord d'El-Fasher). Historiquement, Mellit servait de grande plaque tournante commerciale, reliant le Darfour septentrional à la Libye et au Tchad pour le commerce des marchandises, du bétail et des ressources. Aux termes de l'accord, tous les acteurs pouvaient passer par Mellit pour leurs besoins logistiques (voir le rapport d'activité de 2023 du Groupe d'experts et sa première mise à jour trimestrielle de 2024).

[12] Le Groupe d'experts a confirmé 18 frappes aériennes entre le 1er janvier et le 10 mai, voir la méthodologie des frappes aériennes à l'annexe 1.

[13] Parmi les quartiers les plus touchés au cours de cette période : les zones de Nasser, Nakhl et Jadid el-Seil dans l'est de la ville, porte de Mellit, dans le nord d'El-Fasher, et le camp de déplacés d'Abou Chok, dans le nord d'El-Fasher. Entretiens avec plus de 40 témoins oculaires, personnes déplacées et membres de la force conjointe à El-Fasher, mai-juillet 2024.

dans une unité de commandement et de contrôle intégrée, et ont pris le contrôle de la zone tampon. En revanche, l'ALS-CT-Al Hadi Idris et le GSLF-Tahir Hajar, restés neutres, sont sortis de la ville.

21. Le rapprochement des forces conjointes avec les Forces armées soudanaises a déclenché une guerre urbaine intense pour le contrôle d'El-Fasher. Durant le conflit, ces forces conjointes alliées ont continué à se concentrer sur la sécurisation des zones vitales telles que le grand marché et le quartier général de la 6e division d'infanterie, tandis que les Forces d'appui rapide tentaient de contenir les positions des Forces armées soudanaises et de perturber les lignes de ravitaillement. Les Forces d'appui rapide ont eu recours aux mêmes tactiques militaires utilisées par les Forces armées soudanaises dans les villes qu'elles contrôlent, comme Nyala, Zalingei et Geneina (voir S/2024/65) : de longs combats au sol et des bombardements, finissant par un assaut ciblé contre le quartier général de la division, au centre de la ville.

22. De la mi-mai à la mi-juin, les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide se sont livrées à des tirs d'artillerie lourde et à des combats directs au sol dans les quartiers civils, en particulier dans les quartiers nord, est et sud-est. Dans le même temps, les Forces armées soudanaises ont intensifié les frappes aériennes dans des zones densément peuplées, en complément de leurs combats au sol (voir sect. V)[14]. Des civils ont raconté au Groupe d'experts qu'il y avait des « bombardements matinaux » réguliers dans les zones ouest, sud et est de la ville[15]. L'intensité du conflit a atteint son pic à la mi-juin, après quoi les Forces d'appui rapide ont changé de tactique, passant de combats directs et prolongés à des raids sporadiques et à des tirs d'artillerie mobile à longue portée lancés depuis les quartiers périphériques au nord-est. En effet, elles avaient perdu leur commandant, Ali Yagoub, et devaient également compter avec la saison des pluies, qui gênait les mouvements des troupes et perturbait les itinéraires logistiques.

23. En juillet et en août, les Forces d'appui rapide ont continué à mener des raids d'attaque et esquive pour consolider leur emprise, rendant invivables des lieux précédemment habités. Dans le même temps, les Forces armées soudanaises menaient des frappes aériennes et lançaient des tirs d'artillerie lourde sur les quartiers est et sud-est peuplés de civils, une stratégie qui a temporairement stoppé les Forces d'appui rapide.

24. En septembre, les Forces d'appui rapide ont commencé à cibler les positions défensives des Forces armées soudanaises et de leurs forces conjointes alliées au centre de la ville, y compris le grand marché et les quartiers environnants. Elles ont lancé des assauts coordonnés à partir de plusieurs fronts, ce qui a intensifié les affrontements et leur a permis de venir à bout des forces conjointes alliées et des défenses extérieures des Forces armées soudanaises, et d'encercler des installations clés. Les forces alliées aux Forces armées soudanaises ont commencé à perdre du terrain, n'ayant plus la capacité de contrer les offensives des Forces d'appui rapide, d'autant plus que ces dernières avaient une puissance de feu supérieure grâce à un armement sophistiqué et à des positions tactiques. Fin novembre, les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises ont donc commencé à avancer vers le camp de déplacés de Zamzam, amenant les Forces d'appui rapide à lancer une série d'attaques

[14] Entre le 11 mai et le 16 juin, le Groupe d'experts a confirmé 10 frappes aériennes. Parmi les quartiers touchés au cours de cette période : Gashlack Aj Jaish, Al Wefaq, Azama, Gashlack Aj Jaish, Essalam, Al-Kifah, Safa et Al-Kahraba (est d'El-Fasher), Salam, Al Wihda, et Al Jawama'a (sud-est d'El-Fasher) et Essalam, South Al-Inqaz et Deim Silk (dans le sud). Entretiens avec plus de 40 témoins oculaires, observateurs locaux et membres des différents acteurs armés, mai-juillet 2024.

[15] Entretiens avec plus de 20 témoins oculaires, mai-juin 2024.

contre le camp[16]. Les batailles pour le contrôle de la ville se sont poursuivies sans aucun signe d'apaisement.

B. Violations du droit international humanitaire par les belligérants (El-Fasher)[17]

25. Toutes les parties belligérantes ont violé le droit international humanitaire et commis des crimes de guerre au cours des combats pour le contrôle d'El-Fasher[18]. Les attaques aveugles contre des civils et des biens de caractère civil sont constitutives de crimes de guerre, de même que les mauvais traitements des personnes civiles (viols, meurtres, arrestations, détentions et mauvais traitements), les déplacements forcés et les pillages commis par les parties belligérantes[19].

1. Bombardements et frappes aériennes aveugles commis par les parties belligérantes dans les zones urbaines

26. De mai à novembre, la population urbaine a subi des attaques continues. Presque tous les jours, des quartiers de civils ont été frappés par l'artillerie lourde et des tirs d'armes à feu. Les frappes aériennes, les bombardements et les balles perdues ont touché et détruit des habitations, causant la mort des femmes et des enfants. Les habitations, les infrastructures, les hôpitaux, les marchés et les mosquées à caractère civil, protégés par le droit international humanitaire, ont été frappés sans discrimination et parfois ciblés (voir sect. III.B.4). Pendant cette période, les civils ont eu un accès limité à la nourriture et aux services médicaux.

27. Il est difficile d'estimer le nombre total de civils tués en raison de l'intensité des combats dans la ville. Au moment de la rédaction du présent rapport, il ne restait que peu de civils dans le centre de la ville. Cependant, environ 100 000 personnes déplacées sont restées dans le camp d'Abou Chok, gravement touché depuis le mois de mai par les tirs croisés entre les parties et les bombardements ciblés des Forces d'appui rapide. Ces civils restés sur place étaient pris au piège, car il n'y avait plus de voies de sortie sûres et partir était devenu trop coûteux.

2. Les femmes et les filles[20]

28. Des femmes et des filles ont été tuées chez elles ou alors qu'elles étaient à la recherche d'un travail journalier, de nourriture ou d'eau, à la suite des tirs aveugles, des bombardements ou des frappes aériennes des parties belligérantes. En juillet, un hôpital de premier niveau a confirmé sept cas de viol commis, d'après les victimes, par les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises (deux cas) ou les Forces d'appui rapide (un cas). De plus, le Groupe d'experts a confirmé que des viols

[16] Entretiens avec des membres de mouvements armés du Darfour, des témoins oculaires, novembre 2024.

[17] Cette section repose sur des entretiens avec plus de 80 civils, dont des témoignages de témoins oculaires, de personnes vivant dans les quartiers touchés, d'observateurs locaux, d'avocats, de journalistes, de praticiens de la santé, de personnes déplacées, de réfugiés et de membres de comités de résistance locaux, mai-novembre 2024.

[18] Règles 7 à 10 du droit international humanitaire coutumier sur le principe de distinction entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires ; règles 11 à 14 du droit international humanitaire coutumier interdisant les attaques sans discrimination. Articles 11 (protection des unités et moyens de transport sanitaires) et 13 (protection de la population civile) du Protocole additionnel II aux Conventions de Genève (1977).

[19] Règles 87, 90, 93 et 99 du droit international humanitaire coutumier.

[20] Entretiens avec des témoins oculaires, des observateurs locaux, des organisations nationales, des personnes déplacées, des réfugiés, des habitants des quartiers touchés, des journalistes locaux et des militants, juin-novembre 2024.

avaient eu lieu dans le cadre des hostilités, pendant que les Forces d'appui rapide avançaient sur les quartiers de la ville. Outre les viols, il y a eu des maisons attaquées, des bastonnades et des pillages (voir le cas ci-dessous). Le nombre de viols est probablement plus élevé, car les victimes n'avaient pas accès aux soins de santé, avaient beaucoup de mal à communiquer et craignaient la stigmatisation associée au viol.

3. Attaques et occupation des habitations : bastonnades, exécutions, viols et pillages[21]

29. Durant les hostilités, les Forces d'appui rapide et les milices alliées entraient dans les quartiers, attaquaient, pillaient et occupaient les habitations afin de prendre le contrôle de la zone et d'en expulser les civils. Certains civils ont pu s'enfuir, d'autres ont été battus ou exécutés par balles, des femmes ont été violées devant leur famille et des biens ont été pillés. Ainsi, en juin, quatre soldats des Forces d'appui rapide sont entrés dans une habitation à Thaoura, ont cassé le bras d'un enfant, ligoté le mari et violé la femme. Les soldats ont pillé la maison ; la famille s'est enfuie de la ville par la suite.

30. Les parties belligérantes ont pillé les habitations des civils. D'après des témoins oculaires ayant fui les quartiers nord d'El-Fasher en mai, les Forces armées soudanaises et les forces conjointes ont pillé leurs habitations et d'autres habitations dans le camp de déplacés d'Abou Chok et dans le quartier.

4. Attaques indiscriminées et ciblage délibéré de biens critiques de caractère civil[22]

31. Toutes les parties belligérantes ont mené des attaques aveugles dans des zones densément peuplées, et causé des dégâts à des biens de caractère civil et à des infrastructures critiques, notamment des habitations, des marchés, des hôpitaux et des mosquées. Interdits par le droit international humanitaire, les attaques sans discrimination et le ciblage des biens de caractère civil constituent des crimes de guerre (voir carte ci-dessous)[23].

32. Les Forces d'appui rapide ont ciblé des marchés urbains. Le grand marché a été touché à plusieurs reprises par des tirs d'artillerie lourde, qui, le 20 mai, ont causé la mort d'au moins sept personnes. Le 3 juillet, lors d'une attaque d'artillerie des Forces d'appui rapide contre la partie sud de la ville, le marché Mawashi a été lourdement bombardé ; il y a eu au moins 15 morts et 29 blessés[24]. Ces deux marchés ont été continuellement ciblés au cours de la période considérée. Ainsi, les 21 et 26 septembre, ils ont de nouveau été gravement touchés ; au moins 30 personnes sont mortes.

33. Les hôpitaux et les centres de santé ont été sans cesse touchés. Au moment de la rédaction du présent rapport, un seul établissement de santé dans la ville, l'hôpital d'obstétrique et de gynécologie d'El-Fasher (« l'hôpital saoudien »), était encore

[21] Entretiens avec des témoins oculaires, des observateurs locaux, des organisations nationales, des personnes déplacées, des réfugiés, des habitants des quartiers touchés, des journalistes locaux et des militants, juin-novembre 2024. Cette tendance a été observée dans les quartiers sud et sud-est à mesure que les Forces d'appui rapide étendaient leurs attaques : Salam, Widha, Thaoura.

[22] Entretiens avec des professionnels de la santé, des observateurs locaux, des habitants des quartiers touchés, des avocats et des journalistes locaux, des organisations locales de la société civile, des témoins oculaires et des victimes, mai-novembre 2024.

[23] Règles 7 à 10 du droit international humanitaire coutumier sur le principe de distinction entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires, règles 11 à 14 du droit international humanitaire coutumier interdisant les attaques sans discrimination. Protocole additionnel II aux Conventions de Genève (1977), article 11 (protection des hôpitaux) et article 13 (protection des civils).

[24] Chiffres fournis par la Direction générale du Ministère de la santé de l'État du Darfour septentrional et entretiens avec des observateurs locaux, juillet 2024.

partiellement opérationnel, malgré le fait d'être continuellement soumis à des tirs d'artillerie intenses. Entre le 11 mai et le 2 juillet, six hôpitaux et centres de soins ont été touchés par des tirs d'obus provenant des deux camps. Certains ont été touchés plusieurs fois, alors que des patients s'y trouvaient :

- Le 11 mai, les Forces armées soudanaises ont lâché une bombe à 50 mètres de l'hôpital pédiatrique Babiker Nahar ; le plafond s'est effondré, causant la mort de deux enfants, d'un soignant et d'une personne civile ;
- Fin mai, alors que les combats directs au sol entre les Forces d'appui rapide et la force conjointe alliée des Forces armées soudanaises s'intensifiaient, la ligne de front s'est rapprochée de l'hôpital Sud, bombardé plusieurs fois. Le 8 juin, les Forces d'appui rapide ont pris d'assaut l'hôpital, où se trouvaient, parmi des patients civils, des soldats blessés de la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises. Le 9 juin, l'hôpital a fermé en raison de l'intensité des combats ;
- Les 21 et 27 juin, l'hôpital saoudien, touché à plusieurs reprises par des tirs d'artillerie des Forces d'appui rapide alors que des patients s'y trouvaient, n'est resté que partiellement opérationnel. Cet hôpital, essentiel pour les civils, a été continuellement ciblé ;
- Le 23 juin, les Forces d'appui rapide ont bombardé et détruit le principal centre de dialyse du Darfour, privant ainsi de traitement au moins 94 patients ;
- Le 25 juin, les Forces d'appui rapide ont bombardé la clinique privée Iqra ;
- Le 2 juillet, les Forces d'appui rapide ont détruit l'hôpital privé de Jebel Marra.

34. Entre le 1er et le 3 juillet, les tirs d'artillerie des Forces d'appui rapide ont détruit trois mosquées. La mosquée Hijra a été touchée le 1er juillet ; au moins 11 civils sont morts, dont 10 enfants à peine âgés d'un an. Peu après, les mosquées Faki Saïd et Radif ont été bombardées.

Figure I

Carte d'El-Fasher montrant l'emplacement des installations civiles touchées et les sites des attaques aveugles continues menées par toutes les parties dans des zones très peuplées

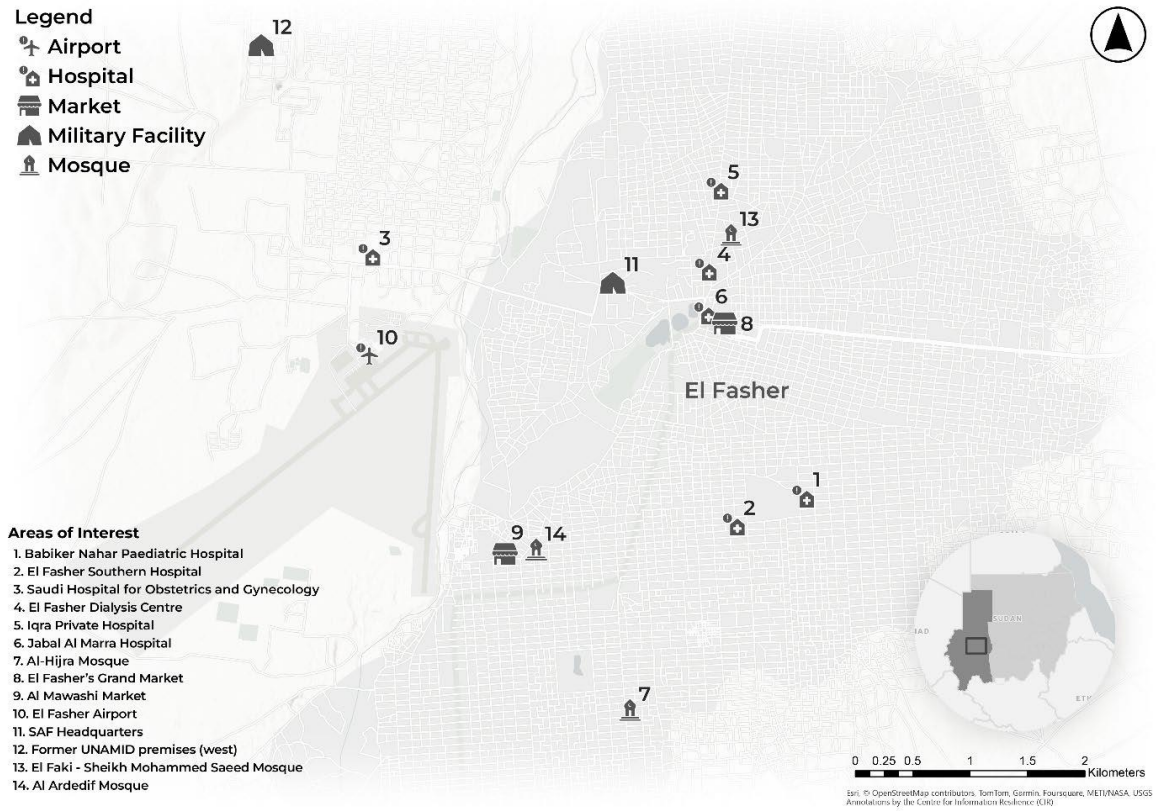

Source : Centre for Information Resilience (CIR). Crédit : Esri, HERE, à © contributeurs OpenStreetMap, communauté d'utilisateurs des systèmes d'information géographique, Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'ONU. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

5. Cadavres et tombes de fortune[25]

35. Les témoins oculaires ont signalé la présence de cadavres de civils, y compris de femmes et d'enfants, tués par les bombardements et les frappes aériennes. Ainsi, en mai, dans le quartier de Masaneh, des témoins oculaires ont vu au moins 15 cadavres dans la rue. Le Groupe d'experts a interrogé des témoins oculaires qui ont aidé à enterrer des victimes, dont de nombreux enfants. La nuit, pendant l'accalmie, les habitants s'organisaient pour récupérer les corps et les enterrer dans des cimetières accessibles[26] ou, à défaut, dans les concessions.

[25] Entretiens avec des témoins oculaires, des observateurs locaux, des organisations nationales, des personnes déplacées, des réfugiés, des habitants des quartiers touchés, des journalistes locaux et des militants, juin-novembre 2024.

[26] Des tombes ont été creusées près de l'hôpital Sud, dans les cimetières de Thaoura, d'Oum el-Qoura et de Salam.

6. Arrestations et détentions arbitraires de civils[27]

36. Depuis la mi-mai, la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises a procède à de nombreuses arrestations arbitraires de civils, de jeunes hommes, de militants des droits humains et de journalistes soupçonnés de collaborer avec les Forces d'appui rapide. Les garçons arabes ont été particulièrement visés. Les détenus étaient emmenés dans l'ancien complexe de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et enfermés jusqu'à deux semaines dans des conteneurs (voir l'emplacement précis au point 12 sur la carte plus haut). Les détenus manquaient de nourriture et d'eau. Ils étaient soumis à des mauvais traitements physiques et psychologiques (bastonnades et violences verbales par exemple). Par ailleurs, les Forces d'appui rapide ont procédé à de nombreuses arrestations et détentions arbitraires de civils dans l'est de la ville et dans la périphérie, en particulier d'hommes et de jeunes soupçonnés d'être des informateurs. Les Forces armées soudanaises ayant lourdement bombardé les quartiers est de la ville, on ne sait pas où se trouvent ces détenus.

7. Déplacements massifs

37. Depuis mai, les attaques dans les zones urbaines ont entraîné des déplacements massifs de populations des quartiers nord, est et sud-est. Depuis le 1er avril, au moins 470 000 personnes ont été déplacées, souvent plusieurs fois[28]. Dans le chaos de la guerre urbaine, les familles ont été séparées et de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes à El-Fasher.

38. Les civils ont fui la ville par le sud, vers le camp de déplacés de Zamzam, à Dar el-Salam et diverses localités du Darfour septentrional, ainsi que vers Nyala et Zalingei. Selon les coordonnateurs du camp, plus de 200 000 déplacés (dont beaucoup de femmes et d'enfants) se trouvaient à Tawila et Jebel Marra, zones contrôlées par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW).

[27] Entretiens avec des témoins oculaires, des observateurs locaux, des organisations nationales, des personnes déplacées, des réfugiés, des habitants des quartiers touchés, des journalistes locaux et des militants, juin-novembre 2024.

[28] Voir Organisation internationale pour les migrations, Displacement Tracking Matrix Sudan, 17 octobre 2024 et 26 novembre 2024, disponible à l'adresse suivante : https://mailchi.mp/iom/dtm-sudan-focused-flash-alert-conflict-in-north-darfur-state-update-004?e=c095dde85b et https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-mobility-update-11.

Figure II
Carte des camps de déplacés d'El-Fasher montrant le point de sortie sud

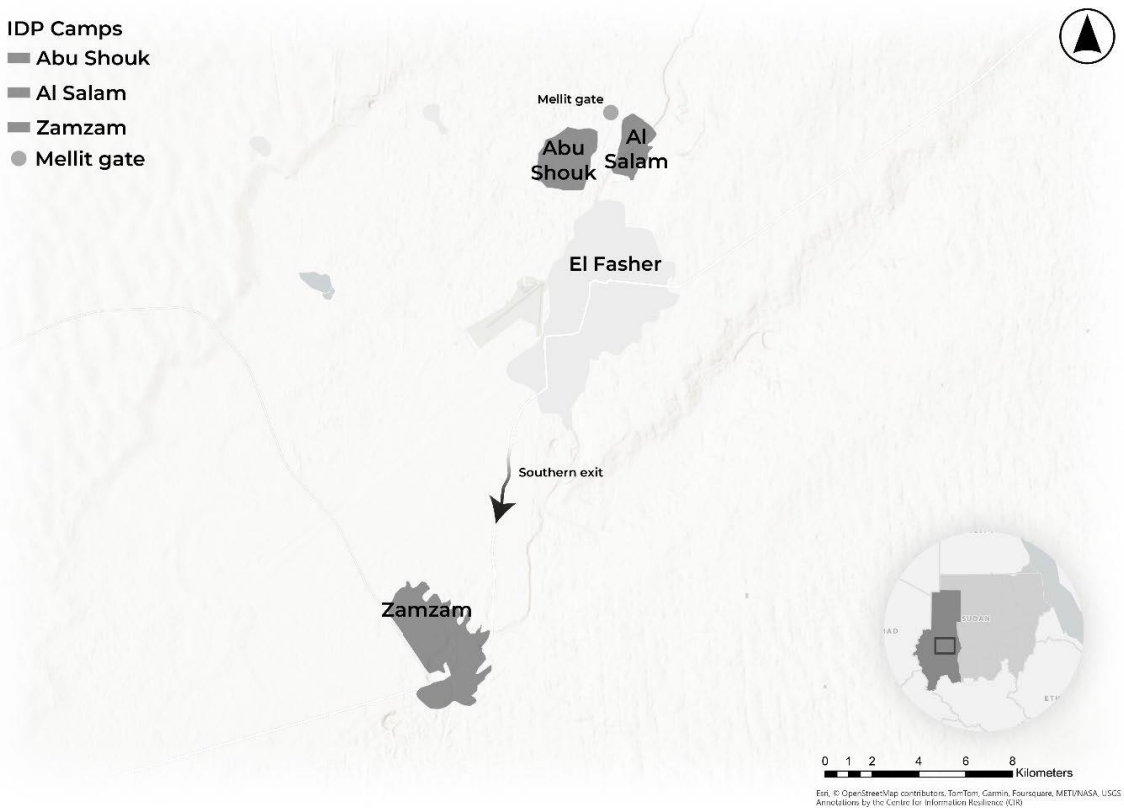

Source : Centre for Information Résiliences (CIR). Crédit : Esri, HERE, © contributeurs OpenStreetMap, communauté d'utilisateurs des systèmes d'information géographique, Conseil norvégien pour les réfugiés, Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'ONU. Le tracé définitif de la frontière entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

C. Structure de commandement et de contrôle des parties belligérantes

39. Quelques commandants clés des Forces d'appui rapide, des Forces armées soudanaises et de la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises supervisaient les opérations militaires à El-Fasher. Leurs décisions stratégiques et leurs efforts coordonnés ont joué un rôle crucial dans la trajectoire du conflit, déterminant à la fois l'intensité et l'issue des opérations dans la ville.

1. Forces d'appui rapide[29]

40. Les opérations à El-Fasher étaient menées sous la supervision du commandant de zone des Forces d'appui rapide pour le Darfour septentrional, le général de division Sa'ria Al-Nour Ahmed Al Gubba, aux côtés du général de division Ali Yagoub Gibril, tué le 14 juin 2023. À sa mort, Geddo Hamdon Abou Chok, commandant du secteur d'El-Fasher, a pris sa place.

[29] Entretiens avec des sources locales, dont des membres de groupes armés au Darfour, juin-novembre 2024.

2. Forces armées soudanaises[30]

41. Durant toute l'année, le général Mohamed Ahmed Alzafir et son second, Bakhit Abdalkarim Dabago, de la communauté Zaghawa et ancien membre du MJE, ont commandé directement les éléments des Forces armées soudanaises à El-Fasher. De plus, ils ont contribué à coordonner les combats terrestres de leur force conjointe alliée.

3. Force conjointe alliée des Forces armées soudanaises[31]

42. Depuis le mois de mai, la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises opère dans le cadre d'une structure de commandement et de contrôle intégrée comprenant les principaux commandants des différents mouvements armés du Darfour signataires de l'Accord de paix de Djouba : Juma Haggar (MLS-MM), Abdallah Janna (GSLF-faction Janna), le général de corps d'armée Aboud Adam Khater (GSLF-faction Janna) et Tijani Duhaib (MJE). Les Forces armées soudanaises et la force conjointe ont coordonné les mouvements sectoriels essentiellement avec l'aide de Juma Haggar et du général Mohamed Ahmed Alzafir.

D. Utilisation de drones dans la guerre d'El-Fasher[32]

43. Depuis l'intensification des combats à El-Fasher, des drones sont utilisés pour le combat et la reconnaissance, surtout par les Forces d'appui rapide. Les services de renseignement militaire des Forces armées soudanaises utilisent sporadiquement des drones de reconnaissance depuis juin 2024[33], alors que les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises, frustrées de n'avoir qu'un accès limité à des drones aériens, craignaient que cette disparité ne déclenche une course aux drones au Darfour[34]. Selon des témoins oculaires, les Forces d'appui rapide ont déployé des drones de reconnaissance pour surveiller les positions des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises au centre et au sud (Silah Tebbi[35], Thaoura et Radif), afin de rediriger les tirs de mortier de l'est vers El-Fasher[36]. De plus, le Groupe d'experts a confirmé l'utilisation de brouilleurs tactiques pour protéger les commandants clés contre d'éventuelles attaques de drones par les Forces armées soudanaises.

[30] Entretiens avec des commandants de haut rang et des combattants ayant participé aux opérations, mai-juin 2024.

[31] Entretiens avec des commandants de haut rang et des membres politiques de la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises faisant partie de l'unité intégrée et de commandement, mai-juin 2024.

[32] Cette section repose sur 17 entretiens avec plusieurs sources indépendantes, recoupées avec des témoignages directs (résidents d'El-Fasher, membres des Forces d'appui rapide, des Forces armées soudanaises et des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises), corroborées par la documentation photographique provenant de sources sur le terrain et le contenu vérifié des médias sociaux, juin-novembre 2024.

[33] Plusieurs sources indépendantes au fait des opérations militaires à El-Fasher, interrogées entre juin et septembre 2024 et dont les témoignages ont été vérifiés par recoupements, ont confirmé l'utilisation de drones de reconnaissance par les services de renseignement militaire, juin et septembre 2024.

[34] Entretiens avec des membres de haut rang des groupes armés du Darfour appartenant à la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises, septembre 2024.

[35] À proximité du quartier général de la 6e Division des Forces armées soudanaises.

[36] Témoignages oculaires d'habitants et de sources au fait des opérations, septembre et octobre 2024. Les zones déterminées par le Groupe d'experts comprennent Jebel Hallouf, Swilinga, Jebel Bachar, probablement le camp de Jedid el-Seil, et Jebel El Boursa, près d'El-Mina el-barri.

IV. Violence dans les territoires contrôlés par les Forces d'appui rapide au Darfour

44. Les Forces d'appui rapide ont appliqué une stratégie de terreur délibérée pour assoir leur contrôle sur les territoires, les civils étant sans protection. Environ 5,5 millions de personnes déplacées souffraient de pauvreté chronique, de malnutrition aiguë, du manque d'accès aux soins de santé et des conditions de surpeuplement, en raison du conflit prolongé[37].

A. Attaques généralisées et ciblées contre les personnes déplacées dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide[38]

45. Les personnes déplacées ont été particulièrement ciblées par le harcèlement ciblé et généralisé, les actes de pillage, les arrestations et détentions arbitraires, l'extorsion et les attaques armées violentes des Forces d'appui rapide et des milices alliées[39]. Les attaques ont souvent causé des blessures graves, voire entraîné des exécutions. Les attaques contre les femmes, les filles, les hommes et les garçons se passaient dans les zones rurales, quand ceux-ci se rendaient aux champs ou allaient chercher du travail. Parfois, c'était dans les camps eux-mêmes que les attaques avaient lieu. Ainsi, le 8 novembre, dans le camp de déplacés de Moukjar, au Darfour central, deux membres armés des milices alliées ont sommairement exécuté un homme de 24 ans. Ils lui ont tiré une balle dans la poitrine parce qu'il refusait de leur donner ses affaires. Le 16 novembre, dans le camp de déplacés de Kassab, au Darfour septentrional, les Forces d'appui rapide ont procédé à l'arrestation arbitraire d'un éminent responsable local, toujours détenu à Koutoum au moment de la rédaction du présent rapport[40]. En échange de sa libération, elles ont demandé d'avoir accès au camp d'en avoir le contrôle. Pour ne pas être détenues arbitrairement, les personnes déplacées ne sortaient pas du camp.

B. Massives violences sexuelles liées aux conflits dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide[41]

46. L'absence de sécurité et d'état de droit, combinée à l'impunité générale, a exacerbé les violences sexuelles liées aux conflits à l'égard des femmes. Les femmes et les filles ont été victimes de violences sexuelles généralisées, surtout celles se

[37] Voir OIM, Displacement Tracking Matrix, disponible à l'adresse suivante : https://dtm.iom.int/reports/dtm-sudan-mobility-update-11.

[38] Plusieurs entretiens avec plus de 30 personnes déplacées dans les camps concernés, des responsables de camp, des responsables de groupes de jeunes, des représentantes des femmes, des observateurs locaux, des témoins oculaires et des victimes dans le Darfour septentrional, le Darfour méridional, le Darfour occidental et le Darfour central, mai-novembre 2024.

[39] Les attaques ont eu lieu dans les camps de déplacés suivants : Moukjar, Bindisi, Oum Doukhoun, Ouadi Saleh, Nertiti (Darfour central) ; Kalma (Darfour méridional) ; Kassab, Changil Tobaya, Tabet, Zamzam (Darfour septentrional)

[40] Des commandants des Forces d'appui rapide, Ibrahim Abdullah Ibrahim (Arabiya Kero) et Mohamed Eli Eltahi, ont coordonné ces opérations.

[41] Cette section repose sur plusieurs entretiens avec plus de 33 interlocuteurs, dont des personnes déplacées, des représentantes de femmes déplacées, des représentants locaux des personnes déplacées, des professionnels de la santé, des observateurs locaux fiables, spécialisés dans les violences sexuelles et fondées sur le genre, des membres d'ONG, dans le Darfour septentrional, le Darfour central, le Darfour occidental et le Darfour méridional, des réfugiés et des activistes des droits de la femme. Le Groupe d'experts a utilisé la terminologie « violences sexuelles liées aux conflits », car les violences sexuelles s'inscrivent dans une tendance de violence plus large et se produisent dans un contexte d'impunité au Darfour directement lié au conflit.

trouvant dans des camps de déplacés isolés et dans des villages reculés du Darfour septentrional, du Darfour central, du Darfour occidental et du Darfour méridional.

47. La malnutrition aiguë, les pénuries de nourriture et l'absence de moyens de subsistance ont poussé des femmes et des filles à aller très loin pour travailler dans les champs, chercher du bois de chauffage, chercher de l'eau ou effectuer des travaux journaliers, les exposant ainsi à de graves risques en matière de protection. Des femmes et des filles âgées d'à peine 12 ans ont été victimes de harcèlement, de menaces, d'agressions physiques, de flagellations, de bastonnades et de violences sexuelles, notamment de viols et de viols collectifs[42]. D'après les victimes, les responsables de ces actes étaient des soldats des Forces d'appui rapide, des milices alliées et parfois des éleveurs de chameaux ou de bétail arabes.

48. Exemples de violences sexuelles liées aux conflits :

a) En septembre, au Darfour méridional, une femme est sortie du camp de déplacés de Kalma pour se rendre aux champs ; elle a été suivie par des miliciens armés, qui l'ont rattrapée, lui ont demandé de poser son bébé qu'elle allaitait, puis l'ont violée en réunion ;

b) Dans les camps de déplacés du Darfour central, des femmes et des filles ont été violées alors qu'elles se rendaient aux champs. De plus, dans le camp de Moukjar, les Forces d'appui rapide sont entrées dans les habitations, ont menacé les hommes, pillé les biens et violé les femmes et les filles[43] ;

c) En avril, dans le Darfour septentrional, près du camp de déplacés de Kassab, un groupe de femmes qui avaient quitté le camp pour aller chercher du bois de chauffage ont été attaquées et battues, et une jeune mère a été violée.

49. L'exploitation sexuelle sous la forme de rapports sexuels de survie était généralisée dans les grandes villes du Darfour occidental, du Darfour central et du Darfour méridional. Faute d'accès à de la nourriture et à un travail journalier, les femmes et les filles étaient contraintes d'échanger des services sexuels contre de la nourriture. Les rapports sexuels de survie étaient fréquemment observés sur les marchés, dans le cadre du travail journalier, du travail domestique et parfois dans les camps de personnes déplacées[44].

50. Dans toutes les zones du Darfour contrôlées par les Forces d'appui rapide, les femmes et les filles n'avaient pas accès aux soins de santé sexuelle et procréative, y compris aux soins médicaux après un viol. Les grossesses à la suite de viols étaient fréquentes. Les violences sexuelles n'étaient généralement pas signalées par honte et par crainte des représailles. L'absence de centres de soins de santé et d'institutions judiciaires et d'application des lois faisait qu'il était encore plus difficile de signaler ces incidents en toute sécurité et de bénéficier d'une aide.

C. Violence à Oum Kaddada et Toueïcha (Darfour septentrional)[45]

51. Dans des régions comme Oum Kaddada et Toueïcha, situées à 176 kilomètres à l'ouest d'El-Fasher, la montée en puissance des Forces d'appui rapide a approfondi

[42] Camps de personnes déplacées : Moukjar, Bindisi, Oum Doukhoun, Ouadi Saleh, Nertiti (Darfour central) ; Nyala, Kalma et zone rurale près de Nyala, Kass (Darfour méridional) ; El-Fasher, Koutoum, Kassab, Kabkabiya, Zamzam, Tabet et villages voisins de Dar el-Salam, Changil Tobaya (Darfour septentrional) ; Geneina et Kreinik (Darfour occidental).

[43] Camps de personnes déplacées : Moukjar, Bindisi, Oum Doukhoun, Ouadi Saleh, Nertiti (Darfour central).

[44] Camps de déplacés : Geneina, Nyala, Kass (Darfour central).

[45] Cette section repose sur 10 entretiens avec un large éventail de sources, dont des témoins oculaires, des victimes et des membres des populations arabes, mai-juin 2024.

un vide sécuritaire et une crise de la gouvernance, en particulier chez les communautés non arabes. Ce vide a permis aux milices alliées aux Forces d'appui rapide de s'emparer de territoires historiquement contestés, ce qui a intensifié la guerre pour le contrôle des ressources et des terres.

52. À la fin de 2023, les Forces d'appui rapide sont devenues les maîtres incontestés d'Oum Kaddada et de Toueïcha, des zones traditionnellement peuplées par des communautés arabes, notamment les Basah, et la communauté africaine des Baharti. L'alliance des Forces d'appui rapide avec la communauté Basah a été stratégique et lourde de conséquences. En fournissant des armes, des munitions et parfois un soutien logistique tel que des véhicules, les Forces d'appui rapide ont permis aux milices Basah de lancer des campagnes agressives pour le contrôle des zones contestées. Elles ont tenu des discours qui ont enhardi davantage ces milices, favorisant un climat propice aux actes d'agression, à la fois tolérés et encouragés.

53. Ainsi, le 19 mai, dans le village de Shagani (région de Toueïcha), les Forces d'appui rapide, aux côtés de milices alliées, ont lancé une attaque, qui a fait au moins sept morts parmi les civils. À la fin de la journée, le village avait été complètement détruit, incendié et vidé de ses habitants Barti. Environ 2 000 ménages ont dû fuir, cherchant refuge dans les villages voisins dans les régions de Toueïcha et d'Oum Kaddada.

V. Attaques aériennes généralisées et aveugles des Forces armées soudanaises dans tout le Darfour[46]

54. Durant toute l'année, les Forces armées soudanaises ont multiplié les frappes aériennes et mené des attaques généralisées et aveugles contre des zones civiles dans l'ensemble du Darfour. Les frappes aériennes indiscriminées sont une violation du droit international humanitaire et constituent des crimes de guerre ainsi qu'une violation du paragraphe 6 de la résolution 1591 (2005)[47]. Entre le 1er janvier et le 10 novembre, le Groupe d'experts a confirmé 140 frappes aériennes dans 20 zones urbaines du Darfour (voir la carte plus bas)[48]. Les frappes aériennes ont touché des civils, des habitations, des quartiers, des zones densément peuplées, des camps de personnes déplacées et des infrastructures civiles, notamment des hôpitaux et des marchés très fréquentés. Les grandes villes ont souvent été touchées par plusieurs frappes, qui ont fait plusieurs centaines de morts et de blessés parmi les civils, dont des femmes et des enfants, alors que les infrastructures de soins de santé étaient limitées. De plus, ces frappes aériennes empêchaient les civils de vaquer à leurs occupations en toute sécurité[49].

[46] Le Groupe d'experts a confirmé toutes les frappes aériennes en se basant sur au moins trois sources indépendantes, notamment des interlocuteurs sur le terrain, des témoins oculaires, des informations publiques, la géolocalisation de contenus générés par les utilisateurs et des images satellites géolocalisées confirmant les dégâts au sol.

[47] Règles 7 à 10 du droit international humanitaire coutumier sur le principe de distinction entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires ; règles 11 à 14 du droit international humanitaire coutumier interdisant les attaques sans discrimination. Articles 11 (protection des unités et moyens de transport sanitaires) et 13 (protection de la population civile) du Protocole additionnel II aux Conventions de Genève (1977). Au paragraphe 6 de la résolution 1591 (2005), le Conseil de sécurité a exigé « du Gouvernement soudanais qu'il s'abstienne […] de toute activité militaire aérienne à caractère offensif dans la région du Darfour et au-dessus de la région […] ».

[48] Villes et villages ayant fait l'objet d'attaques aériennes confirmées : El-Fasher, Kouma, Koma, Mellit, Koutoum, Saraf Ombra, Kabkabiya, Toueïcha, Zourroug, Talbadiyah, Jenel Amer, Garqaf, Um Salaya (Darfour septentrional) ; Zalingei (Darfour central) ; Nyala, Kashalongo (Darfour méridional) ; Geneina, Mornei et Galala (Darfour occidental) ; Daeïn (Darfour oriental).

[49] Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande dans les archives du Secrétariat.

55. Exemples de frappes aériennes sans discrimination qui ont touché des civils et des biens de caractère civil, en violation du droit international humanitaire (voir annexe 3 pour d'autres exemples) :

- Le 4 août, le camp de déplacés de Zamzam au Darfour septentrional, le plus grand camp du Darfour, accueillant au moins 500 000 personnes, a été touché par deux frappes aériennes qui ont endommagé plus de 16 habitations et blessé des civils, y compris des enfants ;
- Le 20 août, à Daeïn, au Darfour oriental, un hôpital et une école voisine accueillant des personnes déplacées ont été touchés par une frappe aérienne, qui a fait au moins 11 morts parmi les civils, dont des femmes et des enfants (voir annexe 3) ;
- Le 16 septembre, à Nyala (Darfour méridional), un centre de détention des Forces d'appui rapide abritant des centaines de prisonniers a été touché ; des gardiens et des prisonniers sont morts (voir annexe 3)[50] ;
- Le 4 octobre, à Kouma (Darfour septentrional), un marché très fréquenté a été touché par une frappe aérienne ; environ 65 civils sont morts, dont 13 enfants, et 200 personnes ont été blessées.

Le Groupe d'experts a adressé une lettre officielle au Gouvernement soudanais, par l'intermédiaire de son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, demandant des informations sur ces frappes aériennes. Dans sa réponse datée du 17 décembre 2024, le Gouvernement soudanais a déclaré que les opérations des Forces armées soudanaises avaient été menées dans le respect du droit international humanitaire, en particulier des principes de distinction, de nécessité militaire et de proportionnalité (voir annexe 6).

[50] Ancien centre des services nationaux de sécurité et de renseignement.

Figure III
Carte montrant les frappes aériennes confirmées au Darfour entre le 1er janvier et le 10 novembre 2024

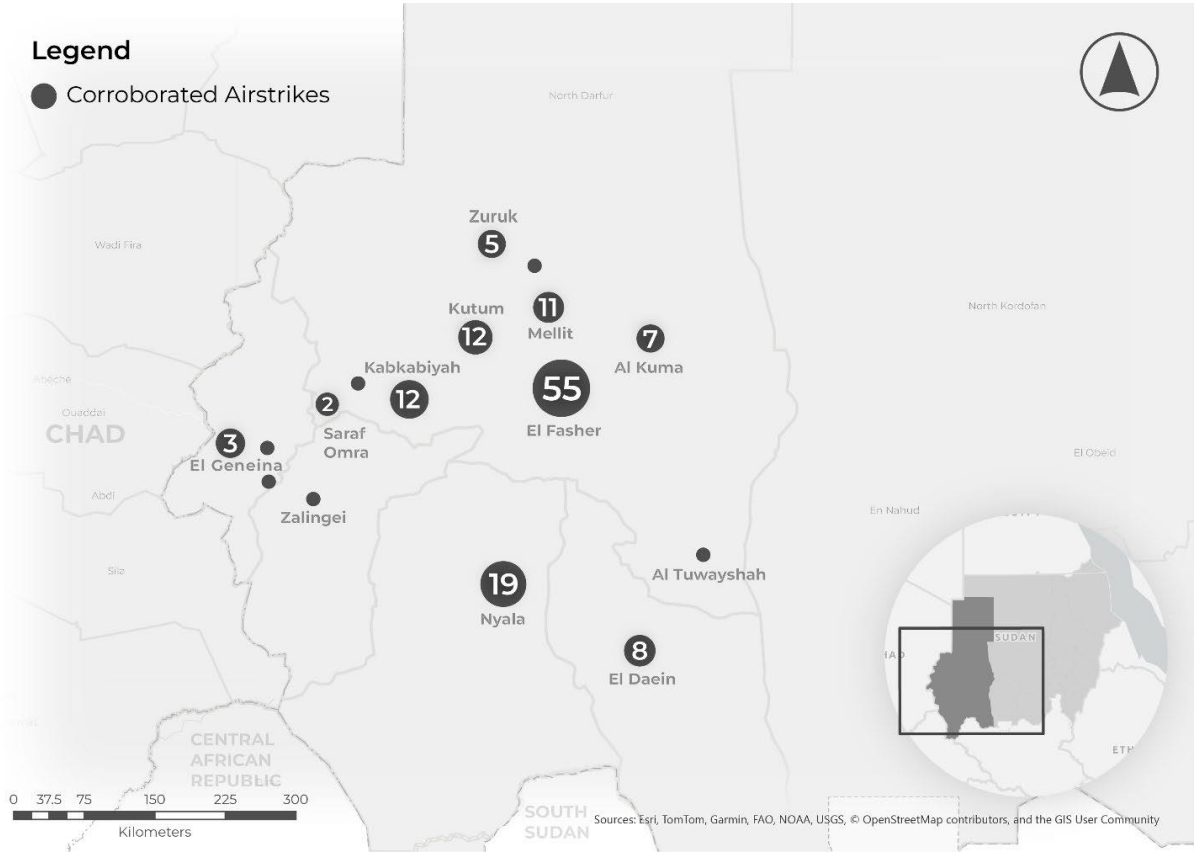

Source : Centre for Information Resilience (CIR). Crédit : Esri, HERE, © contributeurs OpenStreetMap, communauté d'utilisateurs des systèmes d'information géographique. Les frontières et noms indiqués et les appellations employées sur cette carte n'impliquent ni reconnaissance ni acceptation officielles de la part de l'ONU. Le tracé définitif de la frontière entre le Soudan et le du Soudan du Sud n'a pas encore été défini.

VI. Blocage de l'aide humanitaire par les belligérants

56. Le risque de famine au Darfour continue, 2,1 millions de personnes risquant de se retrouver dans une situation d'insécurité alimentaire d'urgence[51]. Les habitants du Darfour septentrional, du Darfour méridional, du Darfour occidental et du Darfour central, notamment ceux coincés dans les zones touchées par le conflit et les zones à forte concentration de personnes déplacées, sont particulièrement exposés au risque de famine. Le Gouvernement soudanais a dit au Groupe d'experts que s'il y avait famine, elle était causée par la stratégie des Forces d'appui rapide, qui l'utilisaient comme une « arme de guerre »[52], bloquant et détournant l'aide alimentaire pour en priver les personnes déplacées, d'après la Commission d'aide humanitaire.

[51] Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, « Sudan Acute Food Insecurity Situation October 2024 – February 2025 », disponible l'adresse suivante : https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1157066/?iso3=SDN ; Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine, 9 octobre 2024, disponible à l'adresse suivante : https://fews.net/east-africa/sudan/alert/october-2024.

[52] Réunions avec des représentants du Gouvernement soudanais, dont le Ministère des affaires étrangères et la Commission d'aide humanitaire.

57. Le poste frontière d'Adré, au Tchad, est resté ouvert, mais des obstacles bureaucratiques ont continué d'entraver l'accès au Darfour. Sa réouverture a permis d'augmenter l'aide, environ 529 camions sont passés d'Adré au Darfour, transportant de l'aide pour environ 1,8 million de personnes, dont 132 camions du Programme alimentaire mondial (PAM) transportant de l'aide alimentaire pour environ 721 000 personnes[53]. La Commission d'aide humanitaire a retardé, parfois jusqu'à deux mois, les autorisations pour les convois en provenance de Port-Soudan[54]. Sur le modèle de la Commission d'aide humanitaire, les Forces d'appui rapide ont créé une agence, la Sudanese Agency for Relief and Humanitarian Operations, qui gère toutes les activités humanitaires dans les zones qu'elles contrôlent[55]. Cette agence n'ayant pas pu coordonner avec les commandants locaux des Forces d'appui rapide pour assurer le passage des convois en toute sécurité, celles-ci et les milices alliées ont continué d'imposer des taxes et des redevances aux points de contrôle, malgré les autorisations délivrées par l'agence. Le pillage est resté un autre problème. En juin, trois camions du PAM en route pour Zalingei ont été pillés dans le Darfour central contrôlé par les Forces d'appui rapide[56].

VII. Impact du conflit sur la sécurité et la stabilité régionales

A. Tchad[57]

58. Au mois de mai, le rôle de la communauté Zaghawa dans le conflit du Darfour est apparu comme un grand facteur d'instabilité régionale. À la suite de la première bataille d'El-Fasher (voir sect. III), les chefs politiques de la communauté Zaghawa au Soudan se sont dits très préoccupés face à l'inaction des autorités tchadiennes devant les attaques des Forces d'appui rapide contre les districts et les villages Zaghawa au Darfour septentrional[58]. Bien que les Zaghawa ne représentent qu'une faible proportion de la population, ils dominaient les institutions tchadiennes militaires et chargées de la sécurité. Cette dynamique a favorisé la formation d'un mouvement d'opposition fort, mû par les intérêts communautaires des Zaghawa[59].

59. Des interlocuteurs ont également dit au Groupe d'experts que les Zaghawa des régions proches d'Am Djarass étaient recrutés dans les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises, en particulier l'ALS-MM et le MJE, preuve du mécontentement généralisé des Zaghawa tchadiens face à l'inaction des autorités tchadiennes face aux attaques subies par les communautés Zaghawa pendant le conflit à El-Fasher. Minni Minawi a confirmé que des combattants Zaghawa tchadiens

[53] Entretiens avec des interlocuteurs humanitaires de haut rang, mai-novembre 2024. Les chiffres représentent l'accès entre le 15 août et le 30 novembre 2024.

[54] Entretiens avec des interlocuteurs humanitaires de haut rang, mai-novembre 2024.

[55] Depuis novembre 2023, les Forces d'appui rapide contrôlent tout le Darfour occidental, le Darfour central et le Darfour méridional.

[56] Le Groupe d'experts a estimé que 27 tonnes de nourriture avaient été pillées, pouvant nourrir 3 200 personnes.

[57] Dans une lettre datée du 5 décembre 2024, adressée à la Mission permanente du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe d'experts a demandé des informations sur la participation des ressortissants tchadiens Ousmane Dillo et Abdallah Jumeni. Dans sa réponse datée du 16 décembre 2024, la Mission permanente a déclaré que le Gouvernement restait fermement déterminé à maintenir une position neutre dans le conflit du Soudan. Elle a précisé que les personnes en question avaient agi à titre personnel et ne représentaient pas le pays. Elle a également ajouté que sous la législation actuelle, la participation non autorisée d'un ressortissant tchadien à un conflit étranger était considérée comme un acte criminel.

[58] Entretiens en personne et par téléphone avec des chefs de la communauté Zaghawa, des chercheurs indépendants, des membres de la diaspora soudanaise, des diplomates à Kampala, à Nairobi, à Djouba, au Caire et à Port-Soudan, août-novembre 2024.

[59] Voir https://minorityrights.org/country/chad/.

avaient rejoint les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises, citant les liens ethniques et les intérêts communs comme facteurs clés[60].

60. En mars 2024, Ousmane Dillo, personnalité Zaghawa de premier plan et membre du Parti socialiste sans frontières (PSF), a rejoint les forces de l'ALS-MM dans la région d'El-Fasher. En juin, après avoir participé au combat à El-Fasher, le groupe de M. Dillo s'est replié à Dongola, la capitale de l'État du Nord (Soudan). En revanche, un autre groupe d'opposition tchadien, le Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT), dirigé par Abdallah Jumeni de la tribu Goran, a établi des contacts avec les Forces d'appui rapide en février 2024. Par la suite, les forces du FACT ont rejoint les régiments des Forces d'appui rapide opérant dans le Darfour occidental et le Darfour méridional[61].

61. Pour limiter l'entrée et le transit des groupes d'opposition sur son territoire, le Gouvernement tchadien a déployé des troupes le long de la frontière dans la région du Ouaddaï, le 12 septembre. Cette région, proche de la région de Tina (Darfour septentrional), a toujours été considérée comme le fief des Zaghawa[62]. Parallèlement, les Forces armées soudanaises et le MJE ont envoyé des renforts à Tina, du côté de la frontière soudanaise, positionnant des forces au nord de la ville pour couper les voies d'approvisionnement des Forces armées soudanaises (voir sect. III.A.3). Entre-temps, le contingent soudanais des forces conjointes soudano-tchadiennes est resté stationné à Abéché (Tchad), conformément à un accord conclu avec les autorités tchadiennes[63].

B. Libye

62. Les conditions de sécurité dans les zones transfrontalières sont restées précaires. Depuis mai 2024, des groupes armés du Darfour opèrent dans le sud de la Libye[64] :

- Anciennes troupes du MJE sous le commandement du général Abdallah Banda, majoritairement Zaghawa. Cette force, composée de 300 à 400 combattants et d'une centaine de véhicules, était stationnée près de Sabha (voir par. 96) ;
- Des troupes du MJE dirigées par Abdel Karim Cholloy, composées de 100 à 200 combattants, étaient basées à Atrun, à environ 65 kilomètres de la frontière soudanaise, près de Sabha ;
- Des déserteurs du SLM-MM du début des années 2000, principalement des Zaghawa, commandés par Jarelnabi Abdul Kareem. Ces troupes comprenaient 200 à 300 combattants stationnés autour des frontières du Tchad et du Darfour septentrional. Le groupe assurait la sécurité pour les activités de contrebande de pétrole et le transport des voitures d'occasion destinées à la revente pour le compte des Forces d'appui rapide ;

[60] Entretiens en personne et par téléphone avec d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW, de l'ALS-MM et des chefs politiques et communautaires Zaghawa à Kampala, Entebbe, Nairobi et Addis-Abeba, août-novembre 2024 ; voir aussi https://tchadone.com/post/7395/.

[61] Entretiens en personne et par téléphone avec des membres de la communauté Massalit, des hauts responsables des Forces d'appui rapide et d'anciens membres de l'ALS-AW à Kampala, à Nairobi, à Djouba, et au Caire, août-novembre 2024.

[62] Voir https://nabdsudan.net/?p=139000 (en arabe seulement).

[63] Entretiens en personne avec les Forces armées soudanaises, le Service de renseignement militaire, des diplomates, des services de renseignement général à Port-Soudan, novembre 2024.

[64] Entretiens en personne et par téléphone avec d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW et de l'ALS-MM, des membres de la diaspora soudanaise, des commerçants du Darfour septentrional et du Darfour central, et des chercheurs indépendants à Kampala, à Nairobi, au Caire, à El-Fasher et à Djouba, août-novembre 2024.

- Groupes d'anciens combattants de Musa Hilal, dirigé par Harun Makhir, comprenant 100 à 250 combattants, stationnés près de la frontière avec le Tchad, dans la région d'Oazu ;
- Les forces sous le commandement de Mansour Arbab, majoritairement Massalit, comprenaient jusqu'à 100 combattants stationnés près de Jufrahc (sud de la Libye).

63. Début septembre, des forces commandées par Abdallah Banda et Mansour Arbab ont franchi la frontière entre le sud de la Libye et l'est du Tchad, contournant Tina pour de se rendre à Maliha (Darfour septentrional). L'objectif principal de cette manœuvre était de venir en renfort aux forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises dans la région d'El-Fasher, pour libérer la route de Mellit, sous le contrôle des Forces d'appui rapide[65].

C. République centrafricaine

64. Les conditions de sécurité dans les zones frontalières entre la République centrafricaine et le Darfour sont restées fragiles. Sa capacité militaire étant insuffisante, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a réduit sa présence dans la région d'Am Dafok. Dans le même temps, les Forces d'appui rapide poursuivaient leurs activités de recrutement des groupes d'opposition centrafricains, en particulier le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, qui contrôlait certaines parties de la région de Vakaga, à la frontière soudanaise. Des sources ont informé le Groupe d'experts de l'existence d'un camp militaire des Forces d'appui rapide à Sikikede, qui servirait de base de recrutement pour les membres de la communauté Runga à Vakaga[66].

65. De son côté, la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), dirigée par Ali Mahamat Darassa, s'est déclarée prête à négocier avec le Gouvernement à Bangui, le 26 juillet. Même si cette initiative n'avait pas reçu l'aval du coordonnateur politique de la CPC, François Bozizé, il n'était pas dit que l'aile radicale de la Coalition envisageait de s'allier aux Forces d'appui rapide[67].

66. La porosité de la frontière entre le Soudan et la République centrafricaine, associée à un manque de gouvernance dans le Darfour central, favorisait une migration continue des populations. Le 14 octobre, le général Mohamed Adam Bangoz, commandant des Forces d'appui rapide pour le secteur du Darfour central, a annoncé qu'un groupe appelé « Awlad Baraka and Mubarak », récemment arrivé de la République centrafricaine, avait créé un émirat Salamat[68]. L'afflux de migrants Salamat était dû au fait que les Forces d'appui rapide recrutaient parmi les tribus arabes dans le nord de la République centrafricaine et l'est du Tchad[69].

[65] Ibid.

[66] Entretiens avec des membres de la MINUSCA, des négociants de la République centrafricaine et du Darfour méridional, des responsables des Forces armées soudanaises à Addis-Abeba, Nairobi, Kampala et Djouba, septembre-novembre 2024.

[67] Voir annexe 4 et https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240816-centrafrique-le-gouvernement-re%C3%A7oit-le-repr%C3%A9sentant-d-un-ex-chef-des-rebelles-cpc ; entretiens en personne et par téléphone avec des négociants de la République centrafricaine et du Darfour méridional, des membres de la MINUSCA, des membres de la diaspora soudanaise et des Forces armées soudanaises à Nairobi, Kampala et Port-Soudan, septembre-novembre 2024.

[68] Voir https://countervortex.org/blog/sudan-fur-leaders-reject-rsf-backed-emirate/.

[69] Entretiens avec des membres de la diaspora soudanaise, des négociants du Darfour méridional et du Darfour central, et des chercheurs indépendants à Bangui, Nairobi et Kampala, novembre 2024.

67. Le Groupe d'experts a posé la question aux représentants du Gouvernement soudanais, qui ont confirmé que de petits groupes de membres de la communauté Salamat se trouvaient déjà dans les zones Turaij, au sud de Zalingei. Ils se sont dits très inquiets devant l'arrivée de groupes étrangers dans des zones traditionnellement habitées par d'autres communautés, soulignant que le rétablissement du statu quo démographique d'avant la guerre serait une priorité. Les chefs locaux et les militants de la communauté Four ont catégoriquement refusé la création d'un nouvel émirat par les Forces d'appui rapide, estimant que ce projet s'inscrivait dans une stratégie plus large des Forces consistant à donner plus de contrôle sur certains territoires à leurs communautés alliées et à créer des administrations parallèles, ce qui exacerbait les tensions et sapait les structures traditionnelles de gouvernance dans le Darfour central[70].

D. Soudan du Sud

68. Les conditions de sécurité dans les zones frontalières entre le Darfour oriental et le Darfour méridional sont restées tendues. Fin août, des troupes des Forces d'appui rapide ont franchi la frontière et sont entrées dans le Bahr el-Ghazal occidental (comté de Raga). Ils ont pris le contrôle de Kafia Kinji, de Songo, d'Hofra et d'Al Naha et y ont établi des camps militaires[71]. Dans le même temps, le Groupe d'experts a reçu des rapports crédibles selon lesquels des émissaires des Forces d'appui rapide recrutaient parmi les communautés Nuer, dans la région de Bentiu (État de l'Unité). Cette campagne de recrutement semblait s'inscrire dans une stratégie des Forces d'appui rapide visant à exploiter les relations historiquement fragiles entre les communautés Nuer et Dinka pour, éventuellement, déclencher une nouvelle crise[72].

69. En mars, le commandant de la 4e division d'infanterie des Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'État de l'Unité, le général de division William Manyang Mayak, a confirmé la collaboration des Forces d'appui rapide avec le Mouvement/Armée populaire du Soudan du Sud, dirigé par le général Stephen Buay Rolnyang[73]. Le Groupe d'experts a été informé que les forces du Mouvement/Armée populaire du Soudan du Sud se prépareraient à lancer des attaques sur Al-Hijelij entre avril et juin 2024, dans le cadre de la pression exercée par les Forces d'appui rapide sur le Gouvernement du Soudan du Sud[74].

70. Toutefois, lors d'un entretien avec le Groupe d'experts, le général Rolnyang a nié toute alliance formelle avec les Forces d'appui rapide et dit qu'il ne pouvait pas rendre compte de tous les Sud-Soudanais se trouvant dans les zones transfrontalières qui auraient rejoint les rangs des Forces d'appui rapide de manière indépendante. Le Gouvernement sud-soudanais faisait preuve de retenue face au comportement des

[70] Entretiens en personne et par téléphone avec des chefs locaux Four, des membres Four de l'ALS-AW, de l'ALS-MM, des membres de la diaspora soudanaise, des membres du Ministère de l'intérieur, du Ministère de la défense, du Service de renseignement général, de la Commission d'aide humanitaire à Nairobi et à Port-Soudan, novembre 2024.

[71] Entretiens avec des membres des Forces d'appui rapide et des témoins oculaires, août 2024.

[72] Voir www.sudanspost.com/spla-io-detains-rsf-commander-fighters-in-unity-state ; entretiens en personne et par téléphone avec des membres de la diaspora sud-soudanaise, des diplomates, des négociants du Darfour septentrional, des politiciens sud-soudanais à Addis-Abeba, Nairobi et Djouba, septembre-novembre 2024.

[73] Voir https://3ayin.com/en/southsudanrsf/.

[74] Entretiens en personne et par téléphone avec des membres de la diaspora sud-soudanaise, d'anciens fonctionnaires et des fonctionnaires en exercice sud-soudanais, et des chercheurs indépendants à Kampala, Nairobi, Addis-Abeba et Djouba, août-novembre 2024.

Forces d'appui rapide, car il craignait que celles-ci ne s'attaquent à des oléoducs vitaux, ce qui aurait de graves conséquences économiques pour le pays[75].

VIII. Impact du conflit au Darfour sur les relations bilatérales

A. Libye

71. La contrebande de pétrole entre la Libye et le Soudan s'est poursuivie sans relâche, alimentant l'instabilité économique et renforçant le contrôle des groupes armés dans la région. Un seul baril de pétrole de contrebande (250 litres) dans le sud de la Libye coûtait 600 dollars, mais presque le double une fois au Darfour[76]. Les Forces d'appui rapide ont cherché à contrôler plusieurs grandes routes de contrebande, notamment :

- Monts Owainat – Hamrat Al Sheikh, Kordofan septentrional, Darfour septentrional ;
- Koufra – Maliha (Darfour septentrional) ;
- Kufra – Mellit (Darfour septentrional) ;
- Sabha – Zourroug (Darfour septentrional).

72. En août, le Conseil souverain de transition a examiné la fermeture de la frontière avec la Libye afin de perturber la logistique militaire des Forces d'appui rapide[77]. Toutefois, les Forces armées soudanaises ayant une capacité militaire limitée, cette décision est restée sans effet. Différents acteurs se sont partagé le contrôle de la frontière entre la Libye et le Soudan. Les forces alliées à Khalifa Haftar géraient le tronçon de Sabha à Joufra et surveillaient les routes de contrebande entre le Tchad et le Darfour. Pendant ce temps, la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises, composée principalement de combattants Zaghawa, contrôlait la zone frontalière d'Altroe à Bin Hansin[78].

B. Tchad

73. Les élections parlementaires étant prévues en décembre 2024, toute confrontation avec les Forces d'appui rapide pourrait déstabiliser davantage le Tchad. L'afflux de combattants arabes dans les rangs des Forces d'appui rapide semble avoir réduit le potentiel de mobilisation contre le Gouvernement au Tchad.

74. Les relations bilatérales avec le Soudan sont restées tendues. À la mi-octobre, le Ministre soudanais des affaires étrangères, Hussein Awad, a accusé le Tchad de soutenir les Forces d'appui rapide, ce qui a peut-être contribué à son licenciement, le

[75] Le Groupe d'experts a demandé des informations complémentaires au Gouvernement du Soudan du Sud, dont il attend la réponse.

[76] Entretiens en personne et par téléphone avec d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW, de l'ALS-MM, de la diaspora soudanaise, avec des négociants du Darfour septentrional et du Darfour central, et des chercheurs indépendants à Kampala, Entebbe et Djouba, août-novembre 2024.

[77] Voir www.africanews.com/2019/09/26/sudan-will-close-its-borders-with-libya-and-central-africa-official/.

[78] Ibid. et entretiens avec d'anciennes autorités de l'État du Darfour septentrional, des négociants du Darfour septentrional et du Darfour central, d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW et de l'ALS-MM et des chefs de tribu Zaghawa à Nairobi, à Kampala, au Caire, à Djouba et à Addis-Abeba et par téléphone, août-novembre 2024.

3 novembre, de crainte que ces allégations ne compromettent la coopération en matière de sécurité aux frontières.

C. Soudan du Sud

75. Le rôle de médiateur du Soudan du Sud dans le conflit soudanais s'explique par le besoin du pays de préserver les relations à la fois avec les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises. Le Soudan du Sud avait deux grandes préoccupations : le contrôle partiel des oléoducs par les Forces d'appui rapide et la pression militaire exercée par le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Nord (APLS-N) sur les Forces armées soudanaises dans le Kordofan occidental et le Kordofan méridional. Les négociations menées entre août et octobre 2024 entre les ingénieurs du Ministère du pétrole du Soudan du Sud et les Forces d'appui rapide pour garantir l'accès à l'oléoduc de l'État de l'Unité n'ont rien donné. Le 19 octobre, une délégation conduite par le Conseiller présidentiel, Tut Gatluak, s'est rendue à Port-Soudan pour négocier avec le Gouvernement soudanais l'accès au second oléoduc, dont l'entrée se trouvait dans le Haut-Nil. Toutefois, le Gouvernement n'a rien pu faire, car les Forces d'appui rapide contrôlaient 35 à 40 kilomètres de l'oléoduc. L'interruption des flux pétroliers devrait entraîner une baisse de 5 % de l'économie du Soudan du Sud en 2024, exacerbant ainsi l'instabilité sociale[79].

IX. Initiatives de médiation

76. Malgré plusieurs initiatives régionales et internationales, les pourparlers de paix sont restés largement inefficaces, les deux parties belligérantes restant bien campées sur leurs positions. À la fin du mois de juillet, le général Abdel-Fattah Al-Burhan refusait toujours de coopérer avec les Forces d'appui rapide, tandis que celles-ci ignoraient systématiquement les protocoles de la Déclaration de Djedda de mai 2023, qui prévoyaient le retrait des forces des territoires occupés[80]. De plus, une approche politique fragmentée et des intérêts régionaux divergents ont freiné les progrès, laissant peu de chances à un règlement global de la guerre, faute de consensus entre les acteurs soudanais et d'une plus grande cohésion dans les efforts de médiation extérieurs.

A. Union africaine et Autorité intergouvernementale pour le développement

77. La suspension du Soudan de l'Union africaine en 2019 et la décision de geler son adhésion à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en janvier 2024 ont considérablement freiné les efforts de médiation régionaux. Le Gouvernement soudanais n'ayant pas reconnu les initiatives conjointes de ces organisations, celles-ci ont eu du mal à travailler efficacement[81]. Elles ont poursuivi

[79] Voir https://sudantribune.com/article289002/ ; entretiens en personne et par téléphone avec des membres de la diaspora sud-soudanaise, d'anciens fonctionnaires et des fonctionnaires en exercice sud-soudanais et des chercheurs indépendants à Kampala, Nairobi, Addis-Abeba, et Djouba, août-novembre 2024.

[80] Voir https://sudantribune.com/article288930/ ; entretiens en personne et par téléphone avec des hauts responsables des Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide, des diplomates et des chercheurs indépendants, à Kampala, Addis-Abeba, Nairobi et Port-Soudan, septembre-novembre 2024.

[81] Entretiens en personne et par téléphone avec les Forces armées soudanaises, des diplomates soudanais, des membres du Service du renseignement général et des chercheurs indépendants à Port-Soudan et à Nairobi, octobre-novembre 2024.

leurs efforts de médiation malgré tout, organisant à Addis-Abeba, du 9 au 12 août 2024, le deuxième cycle de dialogue politique soudanais inclusif. Étaient présents des représentants de Taqaddoum, du Parti national de l'Oumma, de l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS-AW), du Parti Baas socialiste arabe et du Parti communiste soudanais.

78. Toutefois, ce dialogue a connu des revers importants. Le M/APLS-N et l'ALS-AW ont boycotté la manifestation, les autres parties ayant rejeté leur proposition de mentionner la Déclaration de Nairobi de mai 2024, qui prévoyait un rôle plus grand pour la société civile et la séparation de la religion et de l'État[82]. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a donc conclu le dialogue en soulignant simplement qu'il importait que l'Union africaine et l'IGAD collaborent en vue d'un dialogue politique. Le Groupe d'experts a été informé que si ces initiatives représentaient un progrès dans l'environnement politique polarisé du Soudan, encore fallait-il que les parties parviennent à un consensus pour qu'un dialogue puisse avoir lieu directement entre le général Al-Burhan et Hamdan Dagalo (connu également sous le nom d'Hemedti)[83].

79. Le 15 novembre, l'envoyé de l'IGAD, Lawrence Korbandi, a annoncé une proposition visant à déployer au Soudan une force de 4 500 hommes, issus de pays non impliqués dans le conflit, afin de superviser la mise en œuvre de la Déclaration de Djedda. Toutefois, il n'a pas convaincu les interlocuteurs de la viabilité de l'initiative, ceux-ci invoquant les intérêts divergents des membres de l'IGAD et la forte opposition du Soudan à la présence de forces étrangères sur son territoire[84].

B. Pourparlers de Genève

80. Les pourparlers de Genève, qui se sont déroulés du 16 au 23 août en Suisse, ont été organisés conjointement par l'Arabie saoudite et les États-Unis et soutenus par des acteurs internationaux, comme l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Union africaine, l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies. L'idée était de relancer l'intérêt pour la Déclaration de Djedda, mais les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide n'ont pas approuvé les modalités proposées. Les Forces d'appui rapide ont exprimé leur mécontentement face à l'incapacité des facilitateurs d'obtenir la participation des Forces armées soudanaises, ces dernières refusant de participer au motif qu'elles préféraient un format bilatéral semblable à celui de Djedda et qu'elles étaient contre le rôle d'observateur des Émirats arabes unis[85]. L'absence des Forces armées soudanaises a limité les discussions à l'accès humanitaire et à la cessation temporaire des hostilités. Cet ordre du jour étroit a réduit d'autant plus les

[82] Entretiens en personne et par téléphone avec des membres du M/APLS-N et de l'ALS-AW, des diplomates de l'Union africaine, des chercheurs indépendants et des membres de groupes de réflexion à Kampala, Addis-Abeba et Nairobi, septembre-octobre 2024. Voir aussi : https://www.darfur24.com/en/2024/05/18/hamdok-abdel-wahed-nour-sign-nairobi-declaration/.

[83] Entretiens en personne et par téléphone avec des membres des Forces armées soudanaises, de l'ALS-AW, de l'ALS-MM, du M/APLS-N, de la diaspora soudanaise, des chercheurs indépendants, des diplomates de l'Union africaine, à Kampala, Entebbe, Nairobi et Addis-Abeba, septembre-novembre 2024.

[84] Entretiens téléphoniques avec les Forces armées soudanaises, d'anciens membres et des membres en exercice de l'ALS-AW, de l'ALS-MM et des membres de la diaspora soudanaise à Nairobi, Kampala et Addis-Abeba, novembre 2024.

[85] Entretiens en personne et par téléphone avec des membres des Forces armées soudanaises, des hauts responsables du Gouvernement soudanais, des hauts responsables de Forces d'appui rapide, des chercheurs indépendants et des membres de groupes de réflexion à Addis-Abeba, Kampala, Port-Soudan et Nairobi, août-novembre 2024.

perspectives d'un règlement global, illustrant la difficulté persistante à concilier les priorités divergentes des parties à l'aide des cadres de médiation existants[86].

X. Financement des groupes armés

81. Au paragraphe 3 de la résolution 2725 (2024), le Groupe d'experts a été chargé « […] d'enquêter plus avant sur toutes les sources de financement pertinentes, qu'elles soient locales, nationales ou internationales », des groupes armés actifs au Darfour.

82. Les affrontements se poursuivant sans trêve, les acteurs armés ont profité des conditions ainsi créées pour développer des marchés illégaux, qui leur permettent de financer la guerre.

A. Contrebande de gomme arabique (ALS-MM et Forces d'appui rapide)

83. La gomme arabique est restée très en demande au niveau mondial, le Soudan représentant près de 80 % du marché mondial. Principalement utilisée dans l'industrie alimentaire comme émulsifiant et stabilisateur, la gomme arabique est une matière première essentielle[87]. Le conflit a fait baisser la production annuelle du Soudan de 150 000 à 60 000 tonnes[88]. Dans les zones de production, le prix du quintal (100 kg) de gomme de Hachab était passé de 75 000 livres soudanaises (124,69 dollars) à 400 000 livres soudanaises (665,00 dollars) en moyenne, et de 2 200 à 4 000 dollars au niveau international[89]. En raison du conflit, la perte d'environ 90 000 tonnes de gomme arabique par an représentait une perte de revenus estimée à près de 198 millions de dollars par an, compte tenu d'un prix de base de 2 200 dollars le quintal.

84. Des négociants locaux du Darfour oriental et de Nyala ont confirmé qu'entre janvier et juin 2024, 3 700 tonnes de gomme arabique, d'une valeur moyenne de 14 578 000 dollars, avaient été volées[90]. En janvier 2024, des producteurs à Zalingei (Darfour occidental), Al Mujald (Kordofan occidental) et Geneina (Darfour occidental) ont également été volés par les Forces d'appui rapide et les milices alliées ainsi que par l'ALS-MM. Les commandants des Forces d'appui rapide à Nyala ont reconnu que les commandants et les soldats s'étaient livrés à des pillages généralisés[91]. Les commandants toléraient ces pillages (gomme arabique et autres articles), qu'ils considéraient comme un dédommagement pour eux et pour les

[86] Entretiens en personne et par téléphone avec des hauts responsables des Forces armées soudanaises et du Gouvernement soudanais, des hauts responsables des Forces d'appui rapide, des chercheurs indépendants et des membres de groupes de réflexion à Addis-Abeba, Kampala, Port-Soudan et Nairobi, août-novembre 2024.

[87] Voir www.eeas.europa.eu/delegations/sudan/eu-supports-continuation-production-gum-arabic-unique-natural-product-sudan_en?s=122 et entretiens avec le personnel de la Gum Arabic Company (acheteur et exportateur privé de gomme arabique soudanaise) et des agriculteurs locaux, août-octobre 2024.

[88] Voir https://sudanevents.com/index.php/2024/10/13/the-president-of-the-gum-arabic-exporters-division-in-an-interview-with-al-ahdath-sudan-still-dominates-the-global-gum-arabic-market/.

[89] Sources locales interrogées en octobre 2024, entretiens avec le personnel de la Gum Arabic Company et des agriculteurs locaux, juillet-octobre 2024.

[90] Entretiens avec quatre négociants locaux qui ont été pillés, sept agriculteurs locaux et civils, et d'ex-combattants des Forces d'appui rapide, octobre 2024.

[91] Entretiens avec 3 ex-combattants des Forces d'appui rapide, 2 commandants des Forces d'appui rapide et 11 civils et observateurs locaux, octobre 2024.

soldats, qui leur permettait de s'assurer que ceux-ci continueraient d'apporter un appui et de combattre, certains n'ayant pas reçu de salaire depuis près de 12 mois.

85. De janvier à octobre 2024, les Forces d'appui rapide ont été déployées sur trois des quatre routes principales menant de la ville d'El-Obeid à Oum Raouaba (147 km d'El-Obeid), d'El-Obeid à Nouhoud (Soudan central) et d'El-Obeid à Dalang (nord de Kadougli), dans l'État du Kordofan septentrional, l'une des plus grandes régions productrices de gomme du pays[92].

86. Les personnes suivantes ont supervisé le vol et le commerce de la gomme arabique[93] :

- Le commandant des Forces d'appui rapide, Himaidan Mohammed, sous le commandement général du colonel Saleh Al-Futi de l'État du Darfour méridional, supervisait les opérations à Nyala quand d'importants pillages ont eu lieu ;
- Le chef de milice alliée aux Forces d'appui rapide, Bakheit Ibrahim, contrôlait les routes entre Nyala, Zalingei et Geneina, qui faisaient partie des itinéraires de transport de la gomme, et a joué un rôle clé dans le pillage des camions transportant de la gomme arabique sur ces itinéraires.

87. La gomme arabique volée passait par les routes ci-après[94] :

- Adré (Tchad) ;
- Um Dokhon (Darfour central) vers le Tchad ;
- Songo (Darfour méridional) via Um Dafouk (Darfour méridional) à destination de la République centrafricaine ;
- Daeïn (Darfour oriental) vers Aweil (Soudan du Sud).

88. Outre le pillage de la gomme arabique, les Forces d'appui rapide ont imposé des redevances de 1 million de livres soudanaises (512,82 dollars) par camion de 20 tonnes, dans les zones frontalières de Regeibat et d'Al Naam vers le Soudan du Sud. Elles ont également demandé une zakat de 100 000 livres soudanaises (51,28 dollars) par camion. Pendant la saison sèche, qui commence en décembre, environ 10 camions de 20 tonnes et 20 petits véhicules transportant des quantités variables de gomme arabique sont passés par ces postes frontières chaque semaine. Au début de la saison des pluies, à la fin du mois de juin, seuls de petits véhicules sont passés par les postes frontières et d'août à novembre, aucun[95]. Le montant des redevances pour les 10 camions, calculé sur la base des redevances susmentionnées, pourrait être de 20 512,80 dollars par mois, sans compter la zakat.

89. D'après les informations recueillies par le Groupe d'experts, on estime que les volumes parvenus aux frontières tchadiennes contrôlées par les Forces d'appui rapide étaient de 50 000 à 70 000 tonnes par an. Les volumes transitant par Tina vers la Libye, sous le contrôle des Forces armées soudanaises et de l'ALS-MM, ont varié entre 30 000 et 40 000 tonnes entre avril et octobre 2024. En raison du conflit, il n'a pas été possible de se rendre au Darfour et d'établir les quantités avec plus de précision. D'après les informations obtenues, le prix d'une tonne de gomme arabique

[92] Entretiens avec des membres des Forces d'appui rapide, d'ex-combattants des Forces d'appui rapide et des civils, août-octobre 2024.

[93] Ibid.

[94] Entretiens avec des personnes proches des Forces d'appui rapide, des observateurs locaux et des transporteurs de gomme arabique, septembre-octobre 2024.

[95] Entretiens avec des personnes proches des Forces d'appui rapide, d'ex-combattants des Forces d'appui rapide, des observateurs locaux et des transporteurs de gomme arabique, août-octobre 2024.

pouvait aller jusqu'à 2 200 dollars aux frontières entre le Tchad et la République centrafricaine, et était d'environ 3 300 dollars à Debba, sur la route entre le nord du Soudan et l'Égypte)[96].

B. Extraction d'or (ALS-AW et Forces d'appui rapide)[97]

90. Le Groupe d'experts a toujours indiqué dans ses rapports que l'extraction d'or constituait la principale source de financement de l'ALS-AW[98].

91. Grâce au général Abdelgadir Abderahman Ibrahim, connu sous le nom de « Gaddura », et au commandant Mujeeb Elrahman Elzubair, de la famille Abdul Wahid, l'ALS-AW a élargi sa base financière en formant une alliance avec les Forces d'appui rapide pour faciliter la vente de l'or de la mine d'or de Kidineer (Kidingir), située dans la localité de Jebel Marra-Est. Selon les informations reçues, la mine produisait 2 à 3 kilogrammes d'or par jour. De juin à octobre, la valeur estimée du kilogramme d'or était de 85 204,34 dollars sur les marchés officiels, mais dans les mines, le prix moyen du kilogramme était de 72 000 dollars. Ces prix variaient fortement en fonction de la pureté de l'or[99]. Le Groupe d'experts a été informé que l'ALS-AW vendait de l'or aux Forces d'appui rapide ainsi qu'à des négociants au Darfour alliés aux Forces d'appui rapide.

C. Véhicules tout-terrain[100]

92. En octobre, de nouvelles informations ont fait état de l'achat de véhicules tout-terrain pour les combattants des Forces d'appui rapide à El-Fasher. Selon les informations fournies par un chef de la communauté Rizeigat, les Forces d'appui rapide ont facilité l'achat de 200 véhicules à des civils au Darfour oriental, en particulier à Daeïn, Abu Matarig, Asalaya, Firdaous et Abou Jabra.

93. Les véhicules ont été payés en espèces, entre 50 000 000 et 90 000 000 livres soudanaises (25 641 à 46 154 dollars), en fonction de leur état. La procédure d'achat était informelle et les paiements n'ont pas été officiellement enregistrés. Les commandants des Forces d'appui rapide, Elfaith Ghurashi (Darfour oriental) et le major Zakriza Mohamed (Daeïn) ont supervisé la transaction, faisant appel à un courtier pour obtenir les véhicules.

XI. Fourniture et circulation d'armes au Darfour

94. Les Forces d'appui rapide ont développé des itinéraires logistiques passant par le Tchad et la Libye, et par l'aéroport de Nyala (voir par. 94). Parallèlement, elles ont mis en place un système décentralisé de stockage d'armes afin d'atténuer les vulnérabilités aux frappes aériennes (voir sect. XI.B). Le groupe a également commencé à utiliser un drone aérien (voir par. 42).

---

[96] Entretiens avec le personnel des administrations locales, le personnel de la Gum Arabic Company et des observateurs locaux, septembre-octobre 2024.

[97] Cette section repose sur des informations tirées d'entretiens avec d'ex-combattants, des commandants des Forces d'appui rapide, des commandants de l'ALS-AW et neuf sources dans des zones d'extraction de l'or, juillet-octobre 2024.

[98] Voir S/2022/48, S/2021/40 and S/2020/36.

[99] https://goldpricez.com/.

[100] Entretiens avec d'ex-combattants des Forces d'appui rapide, un courtier et 13 propriétaires de véhicules à Daeïn et à Abu Matarig, qui ont vendu leurs véhicules aux Forces d'appui rapide, octobre 2024.

A. Appui externe aux Forces d'appui rapide[101]

95. Dans le cadre de l'enquête sur l'aide extérieure apportée aux Forces d'appui rapide [voir par. 41 et 42 du rapport final du Groupe d'experts (S/2024/65)], le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur les activités menées à l'aéroport d'Am Djarass et dans les zones environnantes, notamment sur les itinéraires logistiques, afin de déterminer si du matériel militaire et des fournitures logistiques avaient été transférés au Darfour[102]. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe d'experts n'était pas en mesure de confirmer si du matériel militaire avait été transféré au Darfour à partir d'Am Djarass. Il a établi les itinéraires logistiques associés aux opérations des Forces d'appui rapide (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2
Itinéraires logistiques associés aux opérations des Forces d'appui rapide

Destination	*Description des itinéraires*
El-Fasher	Aéroport Am Djarass → Est. Camp de Kari Yari → Khimery → Bir Mirgui → S. Zourroug → Bir Mazza → Koutoum → El-Fasher (via la route de Kafod)
Omdurman/Khartoum	Aéroport Am Djarass → Est. Kari Yari Camp → Bir Mirgui → Sani Haya → Al Kouma → Omdurman
Kordofan et zones plus éloignées	Aéroport Am Djarass → Est. Camp de Kari Yari → Bir Mirgui → Wakhayim → Hamrat al-Sheikh → diverses lignes de front actives

B. Logistique des Forces d'appui rapide[103]

96. En juin, les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises ont lancé la campagne « desert front » dans le Darfour septentrional et le Darfour occidental, afin d'« affamer les lignes de front des Forces d'appui rapide » en perturbant les itinéraires logistiques critiques et en isolant les principaux centres logistiques tels que Zourroug[104]. Dans le cadre de cette stratégie, des unités mobiles du Rassemblement des forces de libération du Soudan, aux mains des Zaghawa et du MLS-MM, ont ciblé les points de transit des Forces d'appui rapide à Zourroug et à Wadi Anbar (voir annexe 5).

97. La campagne s'est intensifiée en septembre, dans le cadre d'une deuxième phase prévoyant la mobilisation de 100 véhicules armés supplémentaires sous le commandement d'Abdallah Banda, un ancien chef du MJE, qui avait quitté la Libye pour revenir au Darfour (voir par. 61 et 62). Ces forces ainsi que d'autres unités mobiles se sont employées à perturber trois itinéraires logistiques critiques des Forces d'appui rapide au Darfour septentrional et au Darfour occidental : Sayah, Bir Mazza

[101] Cette section repose sur l'examen et l'analyse des activités et des opérations menées à Am Djarass, ainsi que sur des entretiens avec des personnes bien au fait de ces opérations, avec des membres des populations transfrontalières, des membres des Forces d'appui rapide et des membres de groupes armés du Darfour connaissant bien les itinéraires, mai et novembre 2024.

[102] L'enquête a porté sur les activités de l'aéroport d'Am Djarass entre mai et octobre 2024.

[103] Cette section repose sur 28 entretiens avec des membres des Forces d'appui rapide, des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises, des commandants de groupes armés du Darfour impliqués dans des opérations militaires et des témoins oculaires ayant une connaissance directe des opérations logistiques des Forces d'appui rapide entre le Darfour, l'est du Tchad et le sud de la Libye, juin-novembre 2024.

[104] Ce terme a été utilisé par l'un des commandants des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises lors d'un entretien avec le Groupe d'experts, septembre 2024.

et le point de passage de Kolbous. Les deux parties ont régulièrement mené des embuscades et procédé à des saisies de biens.

98. En réponse, les Forces d'appui rapide ont adapté leurs opérations logistiques, décentralisant le stockage des armes et des munitions afin d'atténuer l'impact des frappes aériennes et des attaques terrestres des Forces armées soudanaises. À la mi-2024, alors que les Forces armées soudanaises intensifiaient leurs opérations autour de Zourroug, les Forces d'appui rapide ont établi un nouveau poste de commandement logistique à Bir Mirgui, au Darfour septentrional. Stratégiquement positionnée au carrefour d'Am Djarass, d'El-Fasher et d'autres routes de transit, la localité de Bir Mirgui est devenue une plaque tournante pour le transfert de fournitures de l'est du Tchad et du sud de la Libye vers les lignes de front actives.

99. La chaîne d'approvisionnement des Forces d'appui rapide s'appuie sur un réseau de commandants mobiles expérimentés et sur des connexions transfrontalières solides. Abdallah Tijani Chaghab[105], un ancien colonel du SLM-MM ayant rejoint les Forces d'appui rapide en 2017, a joué un rôle central dans la coordination des mouvements logistiques à travers le Tchad, tirant parti de son origine zaghawa et de ses réseaux locaux. D'autres commandants des Forces d'appui rapide, dont Fadeil El Naji et Mohamed Bakhit Ajab al-Dor (« Doydoy »), tous deux anciens membres du Conseil révolutionnaire de l'éveil du Soudan, ont facilité la logistique entre le Tchad, le sud de la Libye et le Darfour[106].

C. Pont aérien de Nyala : chaîne d'approvisionnement parallèle[107]

100. Entre septembre et novembre, les habitants de Nyala ont signalé des activités des Forces d'appui rapide à l'aéroport de Nyala[108], peut-être un changement dans la logistique d'approvisionnement des Forces d'appui rapide, les aéroports du Darfour n'étant plus opérationnels depuis avril 2023[109]. Utiliser l'aéroport de Nyala pourrait permettre aux Forces d'appui rapide d'acheminer plus rapidement leurs fournitures que par les voies terrestres, plus longues, du sud de la Libye et de l'est du Tchad. Par ailleurs, elles pourraient ainsi pallier les faiblesses des lignes de ravitaillement dans le Darfour septentrional et le Darfour occidental, où leurs combats avec la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises ont repris depuis la mi-septembre[110].

101. Depuis septembre, les patrouilles et les points de contrôle des Forces d'appui rapide ont limité l'accès des civils à l'aéroport. Des sources ont rapporté au Groupe d'experts que des avions arrivaient la nuit, généralement entre 23 heures et 3 heures

[105] Ancien colonel du SLM-MM, Chaghab a rejoint les Forces d'appui rapide en 2017. Dès le début du mois de juin 2024, il était basé dans la région sud de Zourroug, avec un contingent de 100 hommes. Chaghab a dirigé l'acheminement du matériel depuis l'est du Tchad et la Libye, via Dar Zaghawa, jusqu'à Khartoum et les principales lignes de front des Forces d'appui rapide, y compris El-Fasher, se déplaçant fréquemment pour superviser les opérations.

[106] Les Forces d'appui rapide ont coopté d'éminents chefs de milices et de groupes armés pour commander les unités mobiles, les déployant sur les principales lignes de front en fonction des besoins opérationnels.

[107] Cette section repose sur 23 entretiens avec des témoins oculaires, des membres des Forces d'appui rapide, les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises, des personnes ayant une connaissance directe des opérations menées à l'aéroport de Nyala, des habitants locaux et des membres des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises participant à la saisie.

[108] Le Groupe d'experts a vérifié les atterrissages des 21 et 24 septembre, ainsi que des 7, 12 et 13 novembre, grâce à plusieurs entretiens menés entre septembre et novembre 2024.

[109] Aéroports de Nyala, d'El-Fasher et de Geneina

[110] Par exemple, depuis la fin septembre, des combats au sol ont lieu entre les Forces d'appui rapide et les forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises à Bir Mazza (nord de Koutoum) et à Kolbous (voir sect. XI.B et annexe 5), au nord de Geneina.

du matin, utilisant du matériel d'atterrissage à infrarouge[111]. Des témoins oculaires ont vu des convois des Forces d'appui rapide – trois à quatre camions escortés – partir peu après le débarquement en direction nord-ouest.

102. Le Groupe d'experts a établi l'existence de deux itinéraires d'approvisionnement à partir de Nyala (voir tableau ci-dessous).

Tableau 3
Itinéraires d'approvisionnement à partir de Nyala

Début de l'itinéraire	*Itinéraire*	*Destination finale*
Nyala	Munwashi (Darfour méridional) → Tabet (Darfour septentrional) → Guellab (Darfour septentrional)	El-Fasher
Nyala	Douma (Darfour méridional) → Changal (Darfour septentrional) → Khazzan Jadid (Darfour septentrional) → Wadaa (Darfour septentrional) → Kouma (Darfour septentrional)	El-Fasher/autres lignes de front, y compris Khartoum

103. En représailles, les 9 et 11 novembre, les Forces armées soudanaises ont lancé des frappes aériennes, des Antonov An-12, sur l'aéroport de Nyala et sur des quartiers densément peuplés, comme Masaneh[112] (voir sect. V)[113].

D. Interceptions du matériel des Forces d'appui rapide

104. Le 19 novembre, une unité mobile commandée par Abdelmajed Hassan (GSLF-faction Janna) a tendu une embuscade aux véhicules des Forces d'appui rapide qui transportaient des munitions du sud de la Libye vers le Darfour[114]. L'embuscade s'est produite à Jebel Eredi (Darfour septentrional). Bien que la plupart des caisses saisies transportant du matériel militaire aient été oblitérées ou maquillées pour supprimer les marques d'identification, le Groupe d'experts a été informé que le matériel saisi contenait 8 caisses de mortiers explosifs de 81 mm, 11 caisses de mortiers de 120 mm à charge hautement explosive et un nombre indéterminé de grenades lancées par roquette de type 69 de 75 mm. Le Groupe d'experts a demandé des informations aux fabricants éventuels de ces munitions, ainsi qu'aux autorités compétentes de deux États Membres, afin de retracer l'origine du matériel militaire et ses transferts vers le Darfour.

[111] Sources de première main au fait des opérations aéroportuaires et des activités des Forces d'appui rapide.

[112] Masaneh, Hay el-Matar ou Hay el-Rahman.

[113] Des sources militaires participant aux opérations ont dit au Groupe d'experts qu'un Antonov An-12 avait été utilisé dans les frappes aériennes sur Nyala. L'armée de l'air des Forces armées soudanaises possède cinq Antonov An-12, un Antonov An-26 et quatre Antonov An-30/32.

[114] Cette section repose sur 14 entretiens menés avec des commandants de haut rang et des membres des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises supervisant les opérations d'interception, des personnes prenant part de près aux opérations d'interception et le commandement local des Forces d'appui rapide, corroborés par des séquences vidéo communiquées au Groupe d'experts par le GSLF-faction Jana.

E. Largages aériens des Forces armées soudanaises[115]

105. Depuis avril, le Groupe d'experts a confirmé 10 parachutages de fournitures militaires pour les Forces armées soudanaises et leur force conjointe alliée à El-Fasher[116]. Ils contenaient des munitions, des armes légères, des téléphones satellites, de la nourriture, des médicaments et de l'argent liquide[117]. Le Groupe d'experts a analysé une vidéo d'El-Fasher montrant des combattants des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises en train de déballer des cartouches de 23 × 152 mm pour un système d'arme antiaérien ZSU-23, larguées par avion[118]. Depuis avril 2024, les largages aériens sont devenus la seule voie de réapprovisionnement des Forces armées soudanaises et de leurs alliés, car les Forces d'appui rapide ont fortifié leurs positions autour de Mellit et coupé les routes terrestres. Des largages supplémentaires à Um Barru (voir par. 11) ont permis de livrer des fournitures essentielles pour soutenir la campagne « desert » de la force conjointe alliée aux Forces armées soudanaises[119].

F. Prolifération des marchés noirs d'armes au Darfour[120]

106. La prolifération des armes a favorisé la croissance des marchés noirs d'armes au Darfour. Le Groupe d'experts a obtenu des informations sur les marchés Malaja et Qadra, à Nyala, dont les armes provenaient essentiellement de détournements et de saisies[121]. Il s'agissait notamment de matériel saisi par les Forces d'appui rapide dans les petites unités et les postes de commandement des Forces armées soudanaises lors de la prise de contrôle du Darfour méridional en novembre 2023, ainsi que de stocks transportés depuis Khartoum et d'autres lignes de front actives[122]. Des combattants des Forces d'appui rapide revenant au Darfour méridional auraient vendu des armes récupérées sur le champ de bataille, certains possédant plusieurs armes à feu à revendre[123].

[115] Cette section repose sur 18 entretiens avec des commandants et des combattants des forces conjointes alliées aux Forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide, ainsi que sur des sources militaires et des habitants d'El-Fasher, étayés par des preuves vidéo confirmées, entre mai et novembre 2024.

[116] Plusieurs largages aériens ont eu lieu depuis la mi-avril, notamment les 16 et 26 avril ; les 13, 18 et 24 mai ; les 5 et 22 juin ; les 22, 24 et 27 août, corroborés par des images et des récits de témoins à El-Fasher. Il existe deux méthodes principales pour le réapprovisionnement aérien : le largage de parachutes et le glissement de palettes à basse altitude. Les Forces armées soudanaises ont recours plus souvent à la première, qui permet une livraison plus sûre des fournitures en amortissant l'atterrissage, mais qui se remarque peut-être davantage.

[117] Parachutages confirmés par plusieurs sources indépendantes et comparés avec des rapports antérieurs.

[118] La qualité de la vidéo n'a pas permis de déterminer les dates de fabrication.

[119] Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande dans les archives du Secrétariat

[120] Cette section repose sur 18 entretiens avec des habitants de Nyala et des combattants des Forces d'appui rapide dans le Darfour méridional et le Darfour occidental, qui ont fourni des informations sur la dynamique du marché des armes.

[121] Les informations recueillies sur ces marchés concernent les types d'armes, les prix, les sources, la disponibilité des munitions, la tendance des ventes, le profil des acheteurs et des vendeurs, l'origine des armes.

[122] Par exemple, la garnison de Munwashi et Kass.

[123] Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande dans les archives du Secrétariat.

Tableau 4
Armes disponibles aux marchés noirs

Type d'arme	*Prix (livres soudanaises)*	*Prix (dollars)*	*Remarques*
FN FAL 7,62 × 51 mm	1 500 000	600	–
Modèles de Kalachnikov	450 000-600 000	170-230	Divers modèles
Fusil Tokarev (copie Norinco CQ 3-56)	2 000 000-2 500 000	770-960	Moins populaire en raison de son prix élevé et de la rareté des munitions
Mitraillette DSHK	Indéterminé		Arme lourde, disponible

107. D'autres marchés noirs d'armes sont apparus dans les zones contrôlées par les Forces d'appui rapide, notamment à Saraf Omra et Kabkabiya (Darfour septentrional) et à Habila (Darfour occidental).

XII. Recommandations

108. Le Groupe d'experts recommande que le Comité :

a) Rappelle une fois de plus aux parties au conflit au Darfour qu'il importe qu'elles s'acquittent de leurs obligations au regard du droit international humanitaire, notamment protéger les civils contre la violence, y compris les femmes et les filles contre la violence sexuelle, et que ceux qui commettent des violations du droit international humanitaire ou d'autres atrocités seraient passibles de mesures de sanctions, conformément à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité ;

b) Exige à nouveau du Gouvernement soudanais qu'il s'abstienne de toute activité militaire aérienne à caractère offensif dans la région du Darfour et au-dessus de la région, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1591 (2005) du Conseil ;

c) Rappelle à toutes les factions en guerre leurs obligations concernant le transfert d'armes et de matériel militaire au Darfour, énoncées aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004) du Conseil, et que ceux qui violent l'embargo sur les armes seraient passibles des mesures prévues à l'alinéa c) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) du Conseil.

Annexes

Annex 1: Methodology

1. The Panel strived to adhere with the methodological standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions (S/2006/997). Those standards call for reliance on verified documents and, wherever possible, on first-hand, on-site observations by the experts themselves, including photographs (paragraph 22). Furthermore, the Panel endeavoured to ensure that its assertions were corroborated by solid information and that its findings are substantiated by credible sources (paragraph 23).

2. When physical inspection was not possible, the Panel sought to corroborate information using multiple, independent sources to appropriately meet the highest achievable standard, placing a higher value on statements by principal actors and firsthand witnesses to events.

3. The Panel used satellite imagery procured by the United Nations from private providers to support investigations, as well as open-source imagery.

4. While the Panel wishes to be as transparent as possible, in situations in which identifying sources would have exposed them or others to unacceptable safety risks, the Panel decided not to include identifying information in this document and instead relevant information was shared amongst at least two Panel members and is on file.

5. The Panel reviewed social media, but no information gathered was used as evidence unless it could be corroborated using multiple independent or technical sources, including eyewitnesses, to appropriately meet the highest achievable standard of proof.

6. The Panel used photographic evidence obtained from the public domain and provided by sources. However, photographs were not used as evidence unless corroborated by multiple independent experts, such as geolocation specialists and metadata analysts. In cases where this was not possible, photographs were only accepted as evidence if corroborated by at least three independent sources who were present at the time and place where the photographs were taken.

7. All airstrikes were verified using a combination of at least three independent sources, including on-the-ground interlocutors, eyewitness accounts, open-source reporting, geolocation of user-generated content, and geo-located satellite imagery which confirmed ground damage coinciding with specific airstrike.

8. The Panel has placed importance on the rule of consensus among the Panel members and agreed that, if differences and/or reservations arise during the development of the report, it would only adopt the text, conclusions and recommendations by a majority of four out of the five members. In the event of a recommendation for designation of an individual or an entity, such recommendation would be done based on consensus.

9. The Panel is committed to impartiality in investigating incidents of breaches to the sanctions regime by all parties.

10. The Panel is equally committed to the highest degree of fairness and has offered the opportunity to reply to Member States, individuals or entities in most incidents that are covered. Their response has been taken into consideration in the Panel’s findings.
opportunity to reply

Annex 2: Press Release by the Republic of the Sudan Ministry of Foreign Affairs, Office of the Spokesperson and Media Directorate, 2 December 2024, on a phone call from the Colombian Minister of Foreign Affairs, H.E Luis Eduardo Murillo, to Dr. Ali Youssef, Minister of Foreign Affairs of Sudan, apologizing for the involvement of Colombian nationals with the Rapid Support Forces.

The Republic of The Sudan
Ministry of Foreign Affairs
Office of Spokesperson and Media Directorate
Press Release

Dr. Ali Youssef, Minister of Foreign Affairs, received today a phone call from his Colombian counterpart, H.E. Luis Gilberto Murillo, during which they discussed bilateral relations between the two countries.

The Colombian Minister expressed his country's apology for the involvement of some Colombian nationals in the war alongside the RSF militia. He condemned this inappropriate action, emphasizing the importance of cooperation between the two sides to ensure their return to Colombia.

In response, the Sudanese Minister expressed his surprise and sorrow over the participation of Colombians in the war against the Sudanese people. He affirmed Sudan's readiness to cooperate with the Colombian govermnent to explore ways to address the matter in a manner that preserves the friendly relations between the two countries and ensures that such incidents do not recur in the future. He further emphasized that the RSF militia has been designated as a rebellious and terroris group responsible for committing grave crimes and violations against civilians in Sudan.

Issued on Monday , 2nd December 2024

Annex 3: SAF Airstrikes across Darfur[124]

Map of Darfur providing examples of indiscriminate airstrikes in each of the five Darfur states. All airstrikes were verified through a combination of at least 3 different sources including: on the ground interlocutors, eyewitnesses, open-source reporting, geolocation of user-generated content and geo-located satellite imagery confirming damage on the ground.

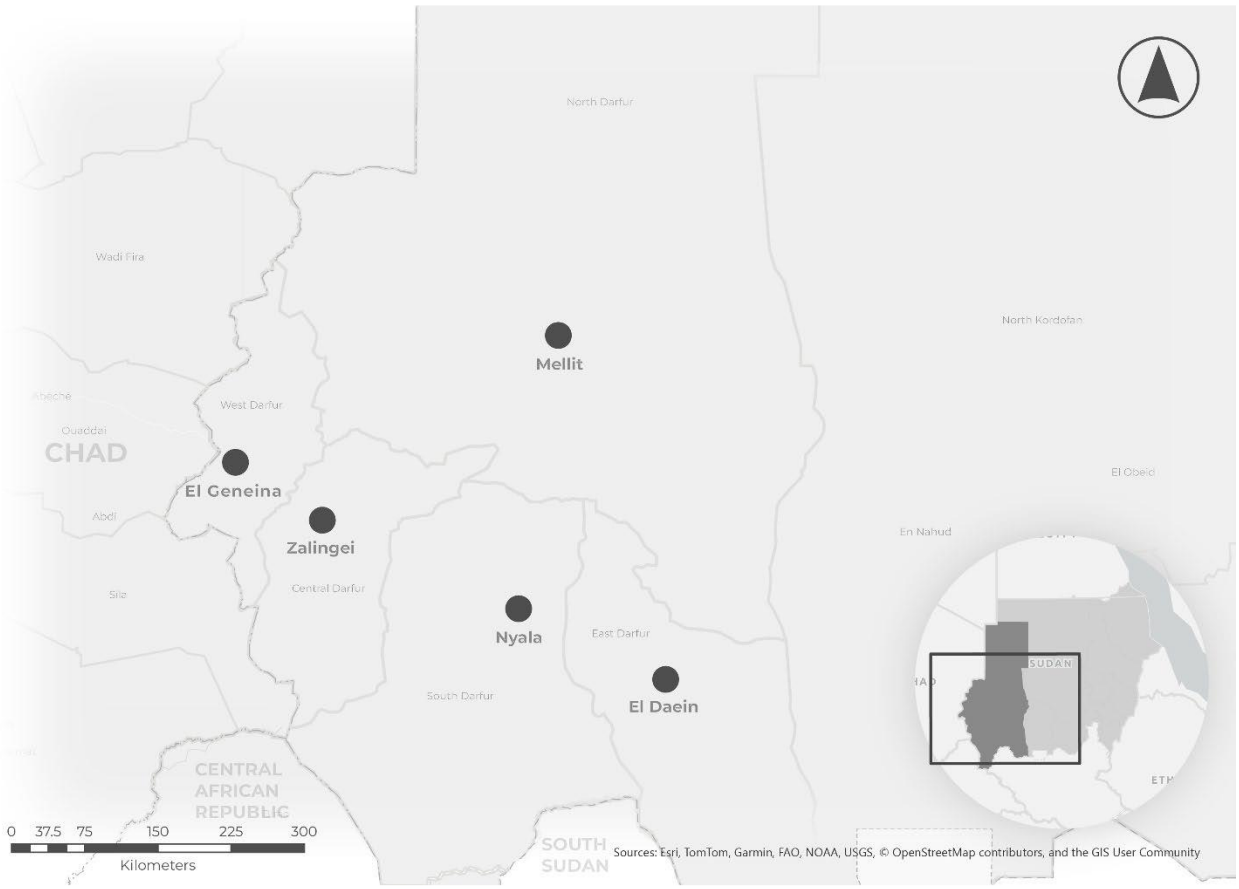

Map showing locations of five airstrikes, case extracts detailed below, one per state in Darfur. All airstrikes were verified through a combination of at least 3 different sources including: on the ground interlocutors, eyewitnesses, open-source reporting, geolocation of user-generated content and satellite imagery confirming damage on the ground.

Source: The Centre for Information Resilience (CIR). Credit: Esri, HERE, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community. (The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations. Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.)

[124] Case studies are on file with the Secretariat, available upon request.

Annex 4: Press Communiqué of the Coalition of Patriots for Change (CPC), July 26, 2024

COALITION DES PATRIOTES
****
POUR LE CHANGEMENT
****
COORDINATION GENERALE
****
COORDINATION MILITAIRE
****
ETAT MAJOR GENERAL
****
N°_036/ CPC /CG /CM/SP.024

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
****
Unité – Dignité – Travail
****

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA COALITION DES PATRIOTES POUR LE CHANGEMENT (CPC), RELATIF A LA SITUATION DANS NOTRE PAYS LA REPUBLIQUE-CENTRAFRICAINE.

L'histoire des nations est jalonnée d'épisodes tragiques, qui exigent des peuples un sens du sacrifice très élevé. Les femmes et hommes placés en situation de responsabilités doivent s'élever à la hauteur des enjeux et prendre les décisions dictées par les situations, en prenant la mesure de leur complexité. La république centrafricaine ne fait pas exception à cette loi de l'histoire. Les femmes et hommes, à quelque camp qu'ils appartiennent, aujourd'hui placés en situation d'exercer des responsabilités, se doivent d'en tirer toutes les leçons. La Coalition des Patriotes pour le Changement (**CPC**), qui regroupe diverses organisations patriotiques, en prend toute la mesure.

Face aux crimes multiples ciblant massivement et tout particulièrement certaines composantes de la population centrafricaine , de ce fait exposées à une extermination physique ; face au déni, par les gouvernants, des droits fondamentaux du peuple centrafricain ; confronté à l'autisme des responsables qui se sont succédé à la tête de l'Etat depuis plusieurs années, lesquels ont conçu, planifié et mis à exécution une politique d'exclusion et d'extermination, des patriotes filles et fils de la république centrafricaine ont été dans l'obligation morale de prendre leurs responsabilités face à l'histoire, en conformité avec les dispositions pertinentes du droit international qui reconnait aux peuples opprimés le droit d'assurer leur survie. C'est dans ce cadre et en réponse à cette nécessité, que diverses organisations ont vu le jour le... comme mouvements politiques par vocation, militaires par nécessité.

Toutefois, ces mouvements politico-militaires, depuis leur création, ont toujours prôné le dialogue comme moyen privilégié de résolution de la mal gouvernance

Annex 5: SAF aligned joint force campaign against RSF logistics, background

The pattern of fighting in El Fasher was replicated in the desert locations of North Darfur, key areas for supplies through which fuel, ammunition, and military equipment has been moving from eastern Chad and southern Libya to Sudan since the onset of the current conflict in Sudan.

SAF-aligned Zaghawa groups, led by SLA/MM and the GSLf/Janna faction, had been coexisting and using the same supply roads throughout 2023. Loss of control over these key supply routes would seriously impair RSF's ability to conduct its military operations not just in Darfur but in other parts of Sudan. Whoever prevails in this territory would likely have the upper hand in the broader conflict in Darfur and the Sudan.

Similar to their tactics deployed at the beginning of war in El Fasher, from January to March, SAF conducted airstrikes against RSF's position around Zuruk. Without ground forces to capitalize on its airstrikes, SAF's campaign was limited impact on RSF logistics.

By June, as the battle in El Fasher was reaching its peak, SAF started relying on the local Zaghawa forces. In armed confrontations with RSF both in Zuruk and Wadi Ambar, SAF leveraged Zaghawa's knowledge of the terrain and the supply routes to dynamically engage RSF on the ground, in at least three confrontations which transpired on 3 June,13 June and 14 July. Several Zaghawa commanders emerged during these battles, including:

Brigadier General Munir Hamid Arabia (Munir Malong): Deputy Chief of Staff for Operations, GSLf/Juma faction, commander of Wadi Ambar and Wadi Hawar.

- Abdelaziz Miri: Mobile commander for SLM/MM in Wadi Hawar.
- Jerwa Abaker (Suni): Field commander for SLM/MM in northern Wadi Ambar.

Salah Mustafa (Salah Jok), a Zaghawa and former SLA/AW Inspector General previously stationed in Libya. Although Salah Mustafa fought alongside government forces independently in these battles, his role remains significant, as he was the main figure in SLA/AW, alongside Karjakola in in Libya (See Panel final report S/2021/40).

Annex 6: Response to the Panel's correspondence to the Government of Sudan dated 17 December 2024

بسم الله الرحمن الرحيم

Republic of the Sudan
Permanent Mission to the United Nations
New York
The Permanent Representative

جمهورية السودان
البعثة الدائمة لدى الامم المتحدة
نيويورك
المندوب الدائم

No: SUN/324/2024 December 17, 2024

Dear Ms. Moncada,

I have the honor to refer to your letter dated 27 November 2024 regarding the Panel of Experts' request for information concerning airstrikes conducted by the Sudanese Armed Forces (SAF) in Darfur. On behalf of the Government of the Republic of Sudan, I wish to reaffirm our full commitment to cooperating with the Panel and addressing any concerns raised. I take this opportunity to provide the following clarifications:

1. **Nature and Role of the SAF**:
   The Sudanese Armed Forces (SAF) is a professional, non-partisan, and non-tribal institution that derives its authority from the 2019 Constitutional Document and operates under the Sudanese Armed Forces Act of 2007 (Amended 2019). It remains committed to upholding the Constitution, international law, and all treaties ratified by the Republic of Sudan, as well as respecting the customs and principles of warfare.
2. **Constitutional and Legal Duties of the SAF**:
   The SAF bears the constitutional and legal responsibility of defending Sudan's sovereignty and protecting its people from internal and external threats. This duty is enshrined in domestic law and supported by Article 51 of the United Nations Charter (Right to Self-Defense). The current armed

305 EAST 47TH STREET, 4TH FLOOR, NEW YORK, N.Y. 10017 TEL: (212) 573-6033 FAX: (212) 573-6160

conflict stems from an insurgency initiated on April 15, 2023, when the Rapid Support Forces (RSF) refused to obey legitimate military orders. This rebellion has escalated into widespread violence, threatening Sudan's sovereignty, constitutional order, and civilian infrastructure, it developed into a full pledged war of aggression sponsored by UAE.

3. **RSF Insurgency and Atrocities**:

   The RSF has conducted large-scale terrorist and destructive operations across Sudan, particularly in Darfur, Gezira, Kordofan, and Blue Nile. Their actions include war crimes and crimes against humanity such as ethnic cleansing, genocide, destruction of infrastructure, hostage-taking, child recruitment, and the use of civilians as human shields. These atrocities, supported by regional powers including the UAE and Chad, constitute a direct violation of Security Council Resolutions 1591 (2005) and 2736 (2024). They are now under investigation by the ICC.

4. **Clarification Regarding Airstrikes**:

   The SAF's military doctrine is inherently defensive, as stipulated by domestic law and reflected in the designation of the relevant ministry as the Ministry of Defense. While the figure of 100 airstrikes cited by the Panel is inaccurate and the sources questionable, it must be clarified that all SAF air operations are defensive, preventive, or humanitarian in nature. The SAF's actions are carried out in compliance with international humanitarian law (IHL), particularly the principles of distinction, military necessity, and proportionality.

5. **Targeting and Precautionary Measures**:

   The SAF adheres to the principles and rules of IHL during all military operations:

- **Distinction**: SAF airstrikes are strictly limited to legitimate military targets that make an effective contribution to enemy operations. Civilian objects are never deliberately targeted.
- **Military Necessity and Proportionality**: The SAF ensures that any incidental loss of civilian life or damage to civilian objects is proportional to the anticipated military advantage.
- **Precautionary Measures**: The SAF employs rigorous procedures to ensure the protection of civilians, including:
  - Use of targeting and engagement cells within command structures, consisting of operational staff, legal advisers, and intelligence officers to validate targets and ensure compliance with IHL.
  - Issuance of prior warnings and advisories to civilians to avoid military zones and insurgent gatherings. Notable examples include the following circulars:
    - May 11, 2023
    - May 19, 2023
    - July 20, 2023
    - July 24, 2023
    - December 10, 2023
    - March 26, 2024.

6. **RSF Violations of IHL**:

The SAF wishes to highlight the RSF's systematic use of civilian facilities as military bases, storage depots, and launch sites for attacks. Such violations are in clear contravention of Article 51(7) of the First Geneva Protocol, which prohibits the use of civilians as human shields. The RSF has also

obtained sophisticated weapons through regional support, including deliveries from the UAE via Umm Jars Airport in Chad and military bases in Libya.

7. **Compliance with International Obligations**:
   The SAF remains committed to fulfilling its constitutional and international obligations while defending Sudan's sovereignty and territorial integrity. All military operations are conducted with strict adherence to the principles of IHL, ensuring that the SAF fulfills its duty to protect civilians and restore stability in the country.

In conclusion, the SAF's actions are justified under Sudanese law, international humanitarian law, and the UN Charter. We urge the Panel of Experts to consider the broader context of the ongoing war of aggression and the extensive violations committed by the RSF. The Government of Sudan remains committed to cooperating with the Security Council and its relevant bodies to address all issues of mutual concern.

Please accept the assurances of my highest consideration.

Al-Harith Idriss Al-Harith
Permanent Representative

Ms. Laura Victoria Bernal Moncada
Coordinator Panel of Experts on the Sudan
established pursuant to Security Council resolution 1591 (2005)